

(19)



Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets



(11)

**EP 3 299 733 B1**

(12)

## **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**19.05.2021 Bulletin 2021/20**

(51) Int Cl.:  
**F24D 19/04 (2006.01)**

**F28D 1/02 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **16190002.2**

(22) Date de dépôt: **21.09.2016**

---

(54) **CORPS THERMIQUE POUR DISPOSITIF DE PLINTHE OU SEUIL THERMIQUE ET DISPOSITIF  
DE PLINTHE OU SEUIL THERMIQUE ÉQUIPÉ D'AU MOINS UN TEL CORPS THERMIQUE**

THERMISCHER KÖRPER FÜR SOCKELVORRICHTUNG ODER THERMISCHE SCHWELLE, UND  
SOCKELVORRICHTUNG ODER THERMISCHE SCHWELLE, DIE MIT MINDESTENS EINEM  
SOLCHEN THERMISCHEN KÖRPER AUSGERÜSTET IST

THERMAL BODY FOR THERMAL THRESHOLD OR DOOR-BOTTOM DEVICE AND THERMAL  
THRESHOLD OR DOOR-BOTTOM DEVICE PROVIDED WITH AT LEAST ONE SUCH THERMAL  
BODY

---

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB  
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO  
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(43) Date de publication de la demande:

**28.03.2018 Bulletin 2018/13**

(73) Titulaire: **ECO-MATIC (Société à responsabilité  
limitée)**  
**67720 Hoerdt (FR)**

(72) Inventeur: **HULLAR, Fabien Eugène  
67550 VENDENHEIM (FR)**

(74) Mandataire: **Cabinet Nuss  
10, rue Jacques Kablé  
67080 Strasbourg Cedex (FR)**

(56) Documents cités:  
**WO-A1-98/13651 FR-A- 1 392 332**  
**FR-A1- 2 878 024 US-A- 5 597 033**  
**US-A1- 2008 164 005**

**EP 3 299 733 B1**

---

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

---

## Description

**[0001]** La présente invention concerne le domaine des systèmes de chauffage, notamment de chauffage domestique, et a pour objet un corps thermique pour dispositif de plinthe ou seuil thermique. Elle a également pour objet un dispositif de plinthe ou seuil thermique équipé d'au moins un tel corps thermique.

**[0002]** Une plinthe chauffante se distingue d'un radiateur par sa forme allongée, ses dimensions inférieures et sa localisation en bas d'un mur. Généralement, plusieurs plinthes sont installées les unes derrières les autres au pied du mur de sorte à obtenir un rayonnement de chaleur tout le long de ce dernier réchauffant l'air situé au niveau du sol ce qui permet une répartition homogène de la chaleur sur tout le mur qui accumule la chaleur grâce à son inertie. Cet effet n'est pas possible avec un radiateur qui génère ponctuellement, autour de lui, sur la surface du mur, une zone chaude laissant des zones plus froides en des points éloignés de la source ou entre deux radiateurs.

**[0003]** Une plinthe chauffante comprend généralement un carter formant un corps creux et allongé abritant et supportant un corps thermique. Le corps thermique est généralement constitué d'un module hydraulique tel qu'une tuyauterie comportant une pluralité de tubulures ou de conduites permettant la circulation d'un fluide calorifère tel que de l'eau chaude provenant d'une chaudière et/ou d'un module électrique tel qu'une résistance électrique alimenté en courant électrique provenant du réseau électrique.

**[0004]** Le document US 2008/164005 A1 a pour objet un système de revêtement et de chauffage mural radiant comprenant une partie de revêtement de paroi externe, dite première partie, et une partie de revêtement de paroi interne, dite seconde partie, assemblée à la première partie à l'aide d'un clipsage unique formé par deux parties d'encliquetage complémentaire appartenant respectivement à la première partie et la deuxième partie. Une surface de dessus de la première partie est prévue pour être utilisée de manière similaire à une surface de dessus d'un revêtement mural typique tel qu'une peinture. Le système comprend en outre un canal pour recevoir un conduit chauffant radiant dans la cavité séparant les deux parties. Le document US 2008/164005 A1 ne divulgue pas que les deux demi-coques sont semblables et symétriques, et aptes et destinées à permettre le réglage de leur écartement relatif l'une par rapport à l'autre à l'état de leur assemblage par leurs premier et second moyens d'assemblage.

**[0005]** Toutefois, les plinthes chauffantes actuelles ne permettent pas un montage ou un démontage aisés, notamment en vue de la maintenance, des éléments de chauffage ou de rayonnement de la chaleur constituant la plinthe. En outre, l'échange de la chaleur entre le corps thermique et les autres composants (par exemple l'échangeur) de la plinthe et/ou l'environnement extérieur ne répond pas toujours aux performances souhaitées.

**[0006]** Par ailleurs, si les plinthes actuelles appliquées contre le mur permettent de placer une source de chaleur le long de la partie basse des murs et d'obtenir une bonne répartition de chaleur émise sur sa surface, elles ne sont pas adaptées ou prévues pour être installées dans le seuil d'une ouverture de porte ou de fenêtre ce qui crée une discontinuité de la source et dans le chauffage de l'espace à chauffer. Pour remédier à ce problème, les installateurs de chauffage sont contraints de créer, par exemple, des saignées dans les seuils pour ménager un espace recevant le corps thermique, ce qui nécessite des travaux coûteux et/ou détériorant le sol existant au niveau de la porte ou de la baie vitrée.

**[0007]** La présente invention a pour but de créer un corps thermique pouvant être utilisé dans une plinthe thermique destinée à être fixée sur un mur ou autre paroi de ce type, notamment sur sa partie basse, ou pouvant être utilisé dans un seuil thermique pour assurer une continuité de la source thermique sans nécessiter de travaux coûteux et/ou dérangeants. Elle a également pour but de créer un dispositif de plinthe ou seuil thermique recevant un tel corps thermique pouvant être monté et démonté aisément et offrant un échange thermique efficace, sans nécessiter de travaux de saignées pour une installation de seuil thermique, et offrant un échange thermique efficace.

**[0008]** A cet effet, le corps thermique pour dispositif de plinthe ou seuil thermique, ledit dispositif comprenant un carter, ou autre moyen supportant et/ou abritant ledit corps thermique, ce dernier comprenant au moins un module thermique électrique ou hydraulique et, éventuellement, au moins un échangeur thermique, ledit carter comprenant au moins un côté formant un côté de fixation principale, de préférence au moins deux côtés opposées dont l'un forme ledit côté de fixation principale, ledit corps thermique comprenant en outre un élément de support et de transfert thermique de forme allongée et plate, s'étendant le long d'un axe longitudinal, comportant, ou étant traversé longitudinalement par, une ou plusieurs cavités de réception adaptée(s) pour recevoir le ou les modules thermique et ledit corps thermique comprenant un moyen de fixation principale permettant de fixer, de préférence de manière amovible, ledit corps thermique sur le côté de fixation principale présentant une face interne comprenant à cet effet un moyen de fixation principale complémentaire, éventuellement le cas échéant, ledit corps thermique comprenant en outre un moyen de fixation additionnelle permettant sa fixation additionnelle sur l'autre côté opposé comprenant en outre à cet effet un moyen de fixation additionnelle complémentaire, et l'élément est constitué par un assemblage, l'une avec l'autre, par emboîtement et/ou encliquetage, avec réglage en écartement, de deux demi-coques semblables et symétriques, chaque demi-coque, de préférence de forme globalement rectangulaire, comprenant au moins une demi-cavité de réception formant, à l'état assemblé des deux demi-coques, en complémentarité avec la ou l'une des demi-cavité(s) de l'autre demi-coque, la ou

l'une des cavité(s) de réception, et ledit élément comprend un système d'assemblage par emboîtement et/ou encliquetage apte et destiné à permettre l'assemblage desdites demi-coques et le réglage de leur écartement relatif l'une par rapport à l'autre à l'état de leur assemblage, et chaque demi-coque comprend, d'une part, au moins une aile d'assemblage présentant une face d'assemblage munie d'un premier moyen d'assemblage par emboîtement et/ou encliquetage et, d'autre part, un second moyen d'assemblage par emboîtement et/ou encliquetage apte et destiné à coopérer, par emboîtement et/ou encliquetage, avec ledit premier moyen d'assemblage de l'autre demi-coque pour permettre l'assemblage, par emboîtement et/ou encliquetage, des deux demi-coques et le réglage de leur écartement relatif à l'état assemblé.

**[0009]** Toujours à cet effet, le dispositif de plinthe ou seuil thermique, selon la présente invention, équipé d'au moins un corps thermique, ledit dispositif comprenant un carter, ou autre moyen supportant et/ou abritant le ou les corps thermique, ce ou ces derniers comprenant au moins un module thermique électrique ou hydraulique et, éventuellement, au moins un échangeur thermique, ledit carter comprenant au moins un côté formant un côté de fixation principale, de préférence au moins deux côtés opposés dont l'un forme ledit côté de fixation principale, caractérisé en ce que le corps thermique consiste en un corps thermique selon la présente invention et en ce que le côté de fixation principale présente une face interne de fixation principale comprenant au moins un moyen de fixation principale complémentaire coopérant, de préférence par emboîtement et/ou encliquetage, avec le moyen de fixation principale du corps thermique pour permettre la fixation principale de ce dernier et, éventuellement le cas échéant, l'autre côté opposé comprend un moyen de fixation additionnelle complémentaire coopérant, de préférence par emboîtement et/ou encliquetage, avec le moyen de fixation additionnelle du corps thermique pour permettre la fixation additionnelle de ce dernier.

**[0010]** L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à au moins un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

- la figure 1 montre une vue en perspective d'un élément de support et de transfert thermique d'un corps thermique selon la présente invention, dans un mode de réalisation où l'élément est constitué par l'assemblage, par encliquetage, avec réglage en écartement, de deux demi-coques,
- la figure 2 montre l'élément représenté sur la figure 1 en phase de fixation additionnelle sur le côté avant du carter d'un dispositif de plinthe ou seuil thermique, avec réglage de leur écartement relatif,
- la figure 3 montre l'élément représenté sur la figure 1 ou 2 traversé par une rangée de cavités de réception recevant chacune une conduite d'une tuyauterie

constituant le module hydraulique,

- la figure 4 montre une vue en coupe transversale de l'une des demi-coques de l'élément représenté sur la figure 1,
- la figure 5 est une vue en coupe transversale de l'élément représenté sur la figure 1 à l'état assemblé, par encliquetage, des deux demi-coques le constituant,
- la figure 6 montre l'élément représenté sur la figure 5 en phase de fixation principale, par encliquetage, sur le côté de fixation principal formant le côté arrière du carter d'un dispositif de plinthe thermique monté sur une surface murale, dans un mode de réalisation particulier dudit côté arrière,
- la figure 7 montre l'élément représenté sur la figure 6 à l'état de fixation additionnelle, par encliquetage, avec réglage en écartement, sur le côté avant du carter,
- la figure 8 montre une vue en perspective de l'élément représenté sur la figure 1 en phase de fixation principale sur le côté de fixation principal représenté sur la figure 6 mais monté sur une surface de sol d'un seuil thermique,
- la figure 9a montre une vue en perspective d'un dispositif de plinthe, selon la présente invention, équipé d'un corps thermique représenté sur la figure 3, dont la partie de la tuyauterie qui dépasse de l'élément forme le moyen de fixation principale et fixée, par encliquetage, dans le moyen de fixation principale complémentaire de la face interne de fixation principale du côté arrière, formant le côté de fixation principal, du carter dudit dispositif de plinthe, ledit côté arrière étant monté contre un surface de mur au pied de ce dernier,
- la figure 9b montre le dispositif de plinthe de la figure 9a avant son montage contre la surface de mur,
- la figure 10 montre une vue en coupe transversale du côté arrière représenté sur la figure 9a ou 9b, sans les pièces d'assemblage par encliquetage formant le moyen de fixation principale par encliquetage,
- la figure 11 montre une vue en coupe transversale de l'une des pièces d'assemblage par encliquetage,
- la figure 12 montre une vue en perspective de la pièce d'assemblage représentée sur la figure 11.

**[0011]** Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au(x) modes ou variante(s) de réalisation décrit(s) et représenté(s) aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

**[0012]** Les figures montrent un corps thermique, selon la présente invention, pour dispositif de plinthe ou seuil thermique, ledit dispositif comprenant un carter 4 ou 5, ou autre moyen supportant et/ou abritant ledit corps thermique, ce dernier comprenant au moins un module ther-

mique 2 électrique ou hydraulique et, éventuellement, un échangeur thermique 3, ledit carter 4 ou 5 comprenant au moins un côté formant un côté de fixation principale 4b ou 5b), de préférence au moins deux côtés opposés 4a, 4b ou 5a, 5b dont l'un forme ledit côté de fixation principale.

**[0013]** Lorsque ledit carter 4 ou 5 comprend au moins deux côtés opposés, l'un desdits côtés 4a ou 5a peut former le côté avant ou frontal du dispositif de plinthe ou seuil thermique et l'autre formant le côté de fixation principale 4b ou 5b peut former le côté arrière, ou fond ou dosseret, du dispositif de plinthe ou seuil thermique. Le côté arrière étant apte et destiné à être monté contre une surface de mur ou de sol.

**[0014]** Conformément à la présente invention, un tel corps thermique comprend en outre un élément 1 de support et de transfert thermique, dénommé ci-après : l'élément 1, de forme allongée et plate, de préférence rigide, s'étendant le long d'un axe longitudinal, comportant, ou étant traversé longitudinalement par, une ou plusieurs cavités de réception la et/ou 1b adaptée(s) pour recevoir le ou les modules thermique 2. En outre, un tel corps thermique comprend au moins un moyen de fixation principale 1c et/ou 2a permettant de fixer, de préférence de manière amovible, ledit corps thermique sur le côté de fixation principale 4b ou 5b, comprenant à cet effet un moyen de fixation principale complémentaire 4c ou 5c.

**[0015]** Toujours conformément à la présente invention et, éventuellement le cas échéant, c'est-à-dire éventuellement lorsque le carter comprend au moins deux côtés opposés, ledit corps thermique peut comprendre en outre un moyen de fixation additionnelle 1h pouvant permettre sa fixation additionnelle sur l'autre côté opposé pouvant comprendre en outre à cet effet un moyen de fixation additionnelle complémentaire.

**[0016]** De préférence, le moyen de fixation principale 1c ou 2a et/ou le moyen de fixation additionnelle 1h peut consister en un moyen de fixation par emboîtement et/ou encliquetage mâle et/ou femelle (figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a, 9b, 10, 11, 12).

**[0017]** On entendra, dans la présente invention, ci-dessus et par la suite, par le terme emboîtement : un emboîtement sans déformation élastique et par le terme encliquetage : un emboîtement élastique selon un mode d'assemblage où les éléments sont déformés lors de l'introduction. L'encliquetage et/ou l'emboîtement peut être irréversible ou réversible. L'assemblage résultant de l'emboîtement et/ou de l'encliquetage peut être serré ou glissant. Par exemple, lorsqu'il est prévu glissant, il pourra être prévu, comme il sera vu par la suite, un coulisserement entre les deux moyens assemblés l'un à l'autre.

**[0018]** Si on se réfère aux figures 3, 9a et 9b on peut voir que dans un premier mode de réalisation de la fixation principale du corps thermique dans un dispositif de plinthe ou seuil thermique, dans le cas où le corps thermique comprend au moins un module thermique hydraulique et le ou au moins l'un des moyens de fixation principale 2a consiste en un moyen de fixation par emboîtement et/ou encliquetage, le ou au moins l'un des modules thermique 2, de préférence le module hydraulique, peut comprendre au moins une portion d'emboîtement et/ou d'encliquetage mâle formant le ou l'un des moyens de fixation principale 2a, par exemple une portion de tuyauterie constituant le module hydraulique et étant située en dehors dudit élément 1 ou dépassant de ce dernier. La portion d'emboîtement et/ou d'encliquetage peut être apte et destinée à être emboîtée et/ou encliquetée dans une partie d'emboîtement et/ou d'encliquetage femelle 41c que peut comprendre le moyen de fixation principale complémentaire 4c du dispositif de plinthe ou seuil thermique (figure 3, 9a, 9b).

**[0019]** Dans un deuxième mode de réalisation de la fixation principale du corps thermique dans un dispositif de plinthe ou seuil thermique, comme on peut le voir sur les figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, que l'élément 1 peut comprendre au moins une face externe de fixation principale 1d et/ou le, de préférence au moins deux faces externes de fixation principale 1d et le opposées, et le ou au moins l'un des moyens de fixation principale 1c par emboîtement et/ou encliquetage femelle peut être pratiqué dans la ou chaque face externe de fixation principale 1d ou le. De préférence, dans ce deuxième mode de réalisation, le ou au moins l'un des moyens de fixation principale 1c par emboîtement et/ou encliquetage femelle peut être constitué par une ou plusieurs rainure(s) ou gorge(s), de préférence parallèles entre elles, de préférence parallèlement à l'axe longitudinal de l'élément 1, de préférence présentant chacune un profil globalement en V ou en U.

**[0020]** Un tel moyen de fixation principale 1c peut être adapté pour permettre un emboîtement serré, non représenté sur les figures annexées, permettant la fixation du corps thermique sans glissement ou un emboîtement glissant (figures annexées) permettant la fixation et le glissement, de préférence par coulisserement, du corps thermique dans le dispositif de plinthe ou seuil thermique pour régler ou ajuster la position du corps thermique, par exemple le long de l'axe longitudinal du dispositif.

**[0021]** On comprendra, comme on peut le voir sur les figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a, 9b, que le corps thermique peut comprendre au moins un moyen de fixation principale 2a permettant de réaliser la fixation principale selon le premier mode de réalisation et au moins un moyen de fixation principale 1c permettant de réaliser la fixation principale selon le deuxième mode de réalisation. L'utilisateur aura ainsi le choix de réaliser la fixation principale selon l'un et/ou l'autre desdits modes de fixation principale et selon que le dispositif de plinthe ou seuil thermique comprenne au moins un moyen de fixation principale complémentaire adapté à l'un ou l'autre de ces deux modes de fixation principale.

**[0022]** Dans un mode de réalisation préférentiel de la fixation additionnelle de l'élément 1 au côté opposé permettant notamment de cacher ou masquer le corps thermique à l'état monté sur une surface de mur ou de sol, l'élément 1 peut comprendre au moins une face externe

de fixation additionnelle 1k ou 1l, de préférence au moins deux faces externes de fixation additionnelle 1k et 1l opposées, apte(s) et destinée(s) à permettre la fixation additionnelle, par emboîtement et/ou encliquetage, du corps thermique sur le côté opposé 4a ou 5a du carter 4 ou 5 et, de préférence, le réglage de leur position relative en écartement (voir notamment les figures 2 et 7). Le moyen de fixation additionnelle 1h par emboîtement et/ou encliquetage avec réglage en écartement peut être par exemple du type crémaillère et peut consister en une succession ou série de stries ou de crans pratiqués dans la ou les faces externes de fixation additionnelles (figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a, 9b). Un tel moyen de fixation additionnelle 1h, notamment du type crémaillère précité, permet également, outre la fixation additionnelle éventuellement avec réglage en écartement, de répondre aux problèmes de dilatations thermiques du corps de chauffe grâce à un déplacement possible, sous l'effet desdites dilatations thermiques, par glissement du cache formé par le côté opposé 4a ou 5a sur l'élément 1 le long de la crémaillère.

**[0023]** De préférence, la ou chaque face de fixation principale 1d ou le peut s'étendre perpendiculairement à la ou les faces de fixation additionnelle 1k ou 1l (figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10).

**[0024]** De préférence l'élément 1 peut comprendre au moins une grande face, de préférence au moins deux grandes faces opposées, formant la ou les faces de fixation principale 1d ou le, et au moins une face latérale de plus petites dimensions formant la ou les faces de fixation additionnelles 1k ou 1l (figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a et 9b).

**[0025]** Dans un forme de réalisation préférentielle, l'élément 1 peut présenter une forme de coque, ou de plaque creuse, rigide, de préférence allongée le long d'un axe longitudinale, de préférence plate, de préférence globalement parallélépipédique rectangle (figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a et 9b).

**[0026]** L'élément 1 est réalisé en plusieurs parties ou coques, à savoir en deux demi-coques, assemblées l'une à l'autre. La réalisation en plusieurs parties permet de bénéficier de jeux entre lesdites parties ou d'espaces de glissement permettant des déplacements entre lesdites parties l'une par rapport à l'autre afin de répondre au problème des dilatations thermiques.

**[0027]** La ou les cavités de réception la et/ou 1b, de préférence chacune de forme allongée et de section circulaire ou polygonale, peuvent s'étendre longitudinalement dans l'élément 1, l'une à côté de l'autre, sur au moins une rangée (figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10) ou une superposition d'au moins deux rangées (non représentées sur les figures annexées), en traversant l'élément 1, de préférence parallèlement à l'axe longitudinal.

**[0028]** Comme on peut le voir sur les figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a, 9b, l'élément 1 est constitué par un assemblage, l'une avec l'autre par emboîtement et/ou encliquetage avec réglage en écartement, de deux demi-coques 1i et 1j, de préférence chacune de forme globa-

lement rectangulaire, semblables et symétriques. En outre, chaque demi-coque 1i ou 1j comprend au moins une demi-cavité de réception 10a ou 10b formant, à l'état assemblé des deux demi-coques, en complémentarité avec la ou l'une des demi-cavité(s) de l'autre demi-coque, la ou l'une des cavité(s) de réception la et/ou 1b. D'autre part, l'élément 1 comprend en outre un système d'assemblage 10i, 11i, 12i, 13i ou 10j, 11j, 12j, 13j apte et destiné à permettre l'assemblage par emboîtement et/ou encliquetage, desdites demi-coques et le réglage de leur écartement relatif l'une par rapport à l'autre à l'état de leur assemblage. Chaque demi-coque 1i ou 1j peut comporter la ou l'une des faces externes de fixation principale 1c ou 1d et, le cas échéant, en outre la ou l'une des faces de fixation additionnelle 1k ou 1l.

**[0029]** Si on se réfère à nouveau aux figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a, 9b, on peut voir que chaque demi-coque 1i ou 1j comprend, d'une part, au moins une aile d'assemblage présentant une face d'assemblage 14i ou 15i, 14j ou 15j, par emboîtement et/ou encliquetage, munie d'un premier moyen d'assemblage 10i, 11i ou 10j, 11j, par emboîtement et/ou encliquetage, et, d'autre part, un second moyen d'assemblage 12i ou 13i, 12j ou 13j, par emboîtement et/ou encliquetage, apte et destiné à coopérer, par emboîtement et/ou encliquetage, avec ledit premier moyen d'assemblage de l'autre demi-coque pour permettre l'assemblage, par emboîtement et/ou encliquetage, des deux demi-coques et le réglage de leur écartement relatif à l'état assemblé.

**[0030]** Dans chaque demi-coque 1i ou 1j, comme on peut le voir notamment sur les figures 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, le premier moyen d'assemblage 10i, 11i ou 10j, 11j par emboîtement et/ou encliquetage peut consister, d'une part, en une crémaillère pratiquée dans la face d'assemblage 14i ou 15i, 14j ou 15j de la ou de chaque aile d'assemblage et le second moyen d'assemblage 12i, 13i ou 12j, 13j peut consister en au moins un cliquet, tel qu'un bord longitudinal, apte et destiné à coopérer, par encliquetage, avec la ou l'une des crémaillère(s) de l'autre demi-coque 1i ou 1j pour permettre leur assemblage et le réglage de leur écartement relatif à l'état assemblé. Un tel cliquet peut aussi être constitué par une crémaillère. La ou chaque crémaillère peut être formée par une succession de crans ou de dents, par exemples des nervures s'étendant parallèlement à l'axe longitudinal de l'élément 1.

**[0031]** Ainsi, il est possible de réaliser aisément l'élément 1 et par le réglage de l'écartement entre les deux demi-coques de régler ou d'ajuster chaque cavité de réception la ou 1b en fonction de petites variations de dimensions ou de diamètre du ou de chaque module thermique hydraulique et/ou électrique, par exemple des conduites formant la tuyauterie du module thermique hydraulique. De telles variations peuvent avoir lieu lors d'un changement de module ou par les dilatations thermiques des matériaux en cours d'utilisation.

**[0032]** L'élément 1 peut comprendre un moyen de glissement, qui peut être constitué par lesdits premier et se-

cond moyens d'assemblage par emboîtement et/ou encliquetage, qui permet un déplacement en translation, notamment le long de l'axe longitudinal de l'élément 1, par coulissemement ou glissement, des demi-coques 1i et 1j l'une par rapport à l'autre à l'état assemblé. Un tel déplacement et une telle constitution de l'élément 1 en plusieurs parties, notamment en deux demi-coques, permet de répondre au problème des contraintes thermiques telles que les dilatations thermiques qui peuvent déformer l'élément 1, ce qui peut être un inconvénient lorsque celui-ci présente une structure monobloc. Un tel déplacement ainsi rendu possible peut être effectué par l'opérateur réalisant l'assemblage en vue d'ajuster axialement les deux demi-coques l'une par rapport à l'autre ou par les dilatations thermiques à l'état de fonctionnement.

**[0033]** Dans l'une ou chaque demi-coque 1i ou 1j, au moins l'une des ailes d'assemblage peut être prévue de sorte à pouvoir délimiter latéralement au moins un côté externe de la demi-coque 1i ou 1j et peut présenter deux faces opposées à savoir une face externe formant la ou l'une des faces externes de fixation additionnelle 1k ou 1l et une face interne formant la ou l'une des faces d'assemblage 14i ou 14j (figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9).

**[0034]** Si on se réfère aux figures 3, 9a et 9b, on peut voir que le module hydraulique 2 peut comprendre au moins une conduite 2a, de préférence au moins deux conduites 2a, pour la circulation d'un fluide thermique. Dans le cas où le module hydraulique 2a comprend au moins deux conduites 2a, celui-ci pourra être utilisé, par exemple, pour la circulation du fluide thermique dans un sens chacune, c'est-à-dire, avec au moins une conduite 2a pouvant être dédiée à la circulation du fluide dans un sens et au moins une autre conduite 2a pouvant être dédiée à la circulation du fluide dans l'autre sens. En outre, en se référant également aux figures 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8, on peut voir que l'élément 1 peut comprendre au moins une cavité de réception 1a, de préférence au moins deux cavités de réception 1a, apte(s) et destinée(s) à recevoir chacune la ou l'une desdites conduites 2a. Dans le cas où l'élément 1 comprend au moins deux cavités de réception la du module hydraulique 2, l'une peut être prévue pour recevoir l'une des conduites 2a dédiée à la circulation du fluide dans un sens et l'autre pouvant être prévue pour recevoir l'autre conduite 2a dédiée à la circulation du fluide dans l'autre sens. L'élément 1 peut comprendre en outre au moins une cavité de réception 1b du module électrique s'étendant, de préférence dans un même plan, entre au moins une cavité de réception la d'une conduite 2a et au moins une autre cavité de réception 2a d'une conduite 2a. Le cas échéant le module électrique peut être prévu pour s'étendre entre la au moins une cavité de réception la d'une conduite 2a pouvant être dédiée à la circulation du fluide dans un sens et la au moins une autre cavité de réception 1b pouvant être dédiée à la circulation du fluide dans l'autre sens.

**[0035]** Dans un exemple de réalisation, comme on

peut le voir sur les figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9a, 9b, le module hydraulique 2 peut comprendre, par exemple, quatre ou six conduites 2a, de préférence deux ou trois conduites 2a dédiée à la circulation du fluide dans un sens et deux ou trois conduites 2a dédiée à la circulation du fluide dans l'autre sens. En outre, l'élément 1 peut comprendre, par exemple, une rangée de quatre ou six cavités de réception la recevant chacune l'une desdites conduites 2a, de préférence deux trois cavités de réception la aptes et destinées à recevoir chacune l'une des quatre ou six conduites 2a dédiée à la circulation dans un sens, et deux ou trois cavités de réception la aptes et destinées chacune à recevoir l'une des autres conduites 2a dédiée à la circulation dans l'autre sens.

**[0036]** Bien entendu, le module hydraulique peut être prévu pour une utilisation avec une circulation du fluide thermique dans un seul et unique sens dans l'ensemble des conduites.

**[0037]** L'élément 1 peut être coupé longitudinalement par un plan médian et la cavité de réception 1b du module électrique peut s'étendre sensiblement dans ledit plan médian et les cavités de réception la du module hydraulique peuvent s'étendre de part et d'autre de ladite cavité de réception 1b du module électrique et/ou dudit plan médian (figures 2, 9a, 9b).

**[0038]** Si on se réfère plus particulièrement aux figures 9a et 9b, on peut voir que dans le cas où le corps thermique comprend au moins un échangeur thermique 3, par exemple un échangeur à ailette, le corps thermique peut comprendre en outre des organes de fixation 6, de préférence amovibles, tel que par exemple des goupilles ou des segments d'arrêt, dont un seul est représenté sur la figure 9a, permettant de maintenir et de bloquer l'échangeur thermique 3 contre l'élément 1, de préférence le cas échéant contre la ou l'une des faces de fixation principale 1d et/ou le, c'est-à-dire de préférence sur la ou l'une des plus grandes faces de l'élément 1 afin de favoriser l'échange thermique. Par exemple, un organe de fixation 6 consistant en un segment d'arrêt peut présenter une forme de U venant, par exemple, enfourcher l'élément 1 et l'échangeur thermique de sorte à venir serrer et bloquer le ou chaque échangeur thermique contre l'élément 1.

**[0039]** Comme on peut le voir sur les figures 2, 7, 8, 9a, 9b, 10, 11 et 12, la présente invention a également pour objet un dispositif de plinthe ou seuil thermique équipé d'au moins un corps thermique, ledit dispositif comprenant un carter 4 ou 5, ou autre moyen supportant et/ou abritant le ou les corps thermique, ce ou ces derniers comprenant au moins un module thermique 2 électrique ou hydraulique et, éventuellement, au moins un échangeur thermique 3, ledit carter 4 ou 5 comprenant au moins un côté formant un côté de fixation principale 4b ou 5b, de préférence au moins deux côtés opposés 4a, 4b ou 5a, 5b dont l'un forme ledit côté de fixation principale. Le côté de fixation principale peut ainsi former le côté avant ou, de préférence, le côté arrière ou fond ou dosseret du dispositif de plinthe ou seuil thermique. Le côté avant 4a

ou 5a d'un tel dispositif peut former une façade, un cache ou un couvercle permettant de masquer ou cacher le corps de chauffe dans le dispositif de plinthe ou seuil thermique.

**[0040]** De préférence, le carter 4 ou 5 peut être soit monobloc, c'est-à-dire réalisé en une seule pièce creuse renfermant le corps de chauffe, éventuellement ouverte sur l'un de ses côtés, ou en une seule pièce formant une face ou un côté, formant le côté de fixation principale, soit réalisé en une pluralité de côtés, par exemple un côté arrière ou fond ou dosseret, de préférence formant le côté principale de fixation, et un côté avant ou frontal ou cache ou couvercle, fixé sur ledit côté arrière et/ou, selon la présente invention, sur l'élément 1 et/ou sur au moins une autre pièce du corps de chauffe.

**[0041]** Conformément à la présente invention, le corps thermique consiste en un corps thermique selon la présente invention et le côté de fixation principale 4b ou 5b présente une face interne de fixation principale comprenant un moyen de fixation principale complémentaire 4c ou 5c coopérant avec le moyen de fixation principale 1c ou 2a du corps thermique pour permettre la fixation principale de ce dernier dans ledit dispositif.

**[0042]** Toujours conformément à la présente invention, éventuellement le cas échéant, c'est-à-dire éventuellement lorsque le carter 4 ou 5 comprend au moins deux côtés opposés 4a, 4b ou 5a, 5b, le côté opposé au côté de fixation principale 4b ou 5b peut comprendre un moyen de fixation additionnelle complémentaire 4d ou 5d coopérant, de préférence par emboîtement et/ou encliquetage, avec le moyen de fixation additionnelle 1h du corps thermique pour permettre la fixation additionnelle de ce dernier dans le dispositif de plinthe ou seuil thermique.

**[0043]** On comprendra que la fixation additionnelle a pour but de fixer sur le corps thermique un côté 4a ou 5a du carter 4 ou 5 formant un cache ou un couvercle permettant de masquer le corps thermique à l'état monté dans le dispositif et à l'état du dispositif monté sur une surface de mur ou de sol.

**[0044]** Dans un mode de réalisation particulier du moyen de fixation principale complémentaire 4c et du côté de fixation principale 4b, le moyen de fixation complémentaire 4c peut être constitué par au moins une pièce de fixation principale 40c montée, de préférence de manière coulissante, sur la face interne de fixation principale du carter 4. En outre, la ou chaque pièce de fixation principale complémentaire 40c peut comprendre une partie complémentaire femelle 41c recevant, par emboîtement et/ou encliquetage, la portion d'emboîtement et/ou d'encliquetage 2a mâle du corps thermique telle que définie ci-dessus (figures 9, 10, 11, 12).

**[0045]** Si on se réfère plus particulièrement aux figures 9a, 9b, 11 et 12, on peut voir que la partie complémentaire femelle de la ou chaque pièce de fixation principale 40c peut être formée par au moins un logement 41c. De préférence, la ou chaque pièce de fixation principale 40c peut comporter deux logements 41c dont l'un des loge-

ments 41c peut recevoir, par emboîtement et/ou encliquetage, au moins une conduite 2a dédiée à la circulation du fluide dans un sens et l'autre logement 41c peut être apte à recevoir, par emboîtement et/ou encliquetage, au moins une conduite dédiée à la circulation du fluide dans l'autre sens.

**[0046]** Dans une forme de réalisation particulière du dispositif permettant le coulisement de la ou des pièces de fixation principale 40c dans le carter 4, le dispositif 5 peut prévoir que le carter 4 présente une forme allongée s'étendant le long d'un axe longitudinal et peut comprendre une liaison glissière 4d et 4e comprenant une glissière 4d, telle qu'au moins une nervure, s'étendant sur la face interne de fixation principale parallèlement audit axe longitudinal et au moins un coulisseau 4e, tel qu'une patte d'encliquetage, monté en coulisement, de préférence par emboîtement et/ou encliquetage, sur ladite glissière. En outre, la ou chaque pièce de fixation principale 40c coulissante peut comprendre le ou au moins l'un des coulisseaux 4e de sorte à permettre son coulisement sur la glissière le long de l'axe longitudinal et le réglage de sa position en vue de recevoir la portion d'emboîtement et d'encliquetage 2a du corps thermique. Le réglage du positionnement de la ou chaque pièce de fixation principale 40c permet d'adapter le carter 4 et notamment sa face de fixation principale au corps thermique, c'est-à-dire à la position de la ou des portions d'emboîtement et/ou d'encliquetage mâles qui peut varier d'un corps thermique à l'autre.

**[0047]** Si on se réfère à nouveau aux figures 11 et 12 on peut voir que la ou chaque pièce de fixation principale 40c coulissante peut présenter deux faces opposées dont l'une peut comprendre le ou les logements 41c et l'autre face opposée peut comporter au moins un coulisseau 4e, tel qu'une patte d'encliquetage déformable élastiquement, monté(e) sur la glissière 4d, par exemple en venant s'encliquer dans cette dernière qui peut être formée, par exemple, par au moins une nervure 4d d'encliquetage s'étendant parallèlement à l'axe longitudinal. 40 De préférence, la ou chaque patte d'encliquetage 4e peut comporter une saillie ou un bord d'encliquetage 40e coopérant par encliquetage avec la ou l'une des nervures 4d d'encliquetage qui comporte à cet effet un espace de réception 40d de ladite saillie ou bord d'encliquetage 40e. 45 L'assemblage, par emboîtement et/ou encliquetage, entre la ou chaque pièce de fixation principale 40c coulissante et la face de fixation principale du carter 4 peut être glissant afin de permettre le coulisement dans la glissière.

**[0048]** Dans une autre forme de réalisation particulière du côté de fixation principale 5b du carter 5, comme on peut le voir sur les figures 7 et 8, le côté de fixation principale 5b peut être constitué par une ou plusieurs bande(s) ou platine(s) de fixation 5d, pouvant être indépendantes les unes des autres, de préférence chacune de forme plate et rectangulaire. La ou chaque bande ou platine de fixation 5d peut présenter deux faces opposées dont l'une est destinée à venir, directement ou indirecte-

ment, contre la surface murale ou de sol, tandis que l'autre face opposée forme au moins une partie de la face interne de fixation principale comprenant le moyen de fixation principale complémentaire 5c. Le moyen de fixation complémentaire 5c peut dans cette forme de réalisation consister en une pluralité de harpons ou plots d'encliquetage déformables élastiquement aptes et destinés à être insérés par encliquetage dans la ou les rainures ou gorges d'encliquetage formant le ou l'un des moyens de fixation principale 1c de l'élément 1 du corps thermique selon la présente invention.

[0049] Le côté ou l'un des côtés opposés 4a ou 5a, de préférence le côté avant 4a ou 5a, du carter 4 ou 5 permettant de masquer le corps de chauffe à l'état monté dans le dispositif de plinthe ou seuil thermique peut comprendre au moins une aile de fixation additionnelle complémentaire 40a ou 50a, de préférence au moins deux ailes de fixation additionnelle complémentaire 40a et 50a opposées, présentant une face interne comprenant le moyen de fixation additionnelle complémentaire 41a ou 51a, représenté schématiquement par un trait continu sur la figure 7, qui coopère avec le moyen de fixation additionnelle 1h de l'élément 1 du corps thermique.

[0050] On comprendra qu'un tel côté 4a ou 5a formant le côté avant ou un cache ou couvercle permettant de masquer le corps de chauffe peut être appliqué avec un carter 4 ou 5 comprenant un côté de fixation principal 4b ou 5b selon le premier ou deuxième mode de réalisation de la fixation principale décrit précédemment. En outre un tel côté peut être prévu pour être monté directement sur le côté de fixation principal 4a ou 5a du carter 4 ou 5 ou sur un autre côté plutôt que, par fixation additionnelle, sur l'élément 1 du corps thermique selon la présente invention.

[0051] On notera qu'un tel dispositif de plinthe ou seuil thermique pourrait également être prévu pour être équipé d'un corps thermique classique, c'est-à-dire ne comprenant pas notamment l'élément 1 de support et de transfert thermique.

[0052] D'autre part, on notera qu'un tel corps thermique selon la présente invention et partant un tel dispositif de plinthe ou seuil thermique peut fonctionner en tant qu'émetteur de chaleur ou de récepteur de chaleur. Par exemple, dans une configuration de récepteur de chaleur, le module thermique hydraulique peut être prévu avec une circulation de fluide froid, c'est-à-dire de fluide avec une température inférieure à celle de l'espace environnant et le module électrique peut être prévu de sorte à générer du froid par refroidissement thermoélectrique ou effet Peltier.

[0053] Un tel corps thermique ou un tel dispositif de plinthe ou seuil thermique, dont les pièces constitutives peuvent être déplacées les unes par rapport aux autres ou par les jeux créés entre ces dernières, par exemple par le coulisement des pièces de fixation principales ou par le glissement et/ou le déplacement des demi-coques l'une par rapport à l'autre, permet de répondre efficacement aux dilatations thermiques.

## Revendications

1. Corps thermique pour dispositif de plinthe ou seuil thermique, ledit dispositif comprenant un carter (4, 5), ou autre moyen supportant et/ou abritant ledit corps thermique, ce dernier comprenant au moins un module thermique (2) électrique ou hydraulique et, éventuellement, au moins un échangeur thermique (3), ledit carter (4, 5) comprenant au moins un côté formant un côté de fixation principale (4b, 5b), de préférence au moins deux côtés opposés (4a, 4b, 5a, 5b) dont l'un forme ledit côté de fixation principale, ledit corps thermique comprenant en outre un élément (1) de support et de transfert thermique de forme allongée et plate s'étendant le long d'un axe longitudinal, comportant, ou étant traversé longitudinalement par, une ou plusieurs cavités de réception (1a, 1b) adaptée(s) pour recevoir le ou les modules thermique (2) et ledit corps thermique comprenant au moins un moyen de fixation principale (1c, 2a) permettant de fixer, de préférence de manière amovible, ledit corps thermique sur le côté de fixation principale (4b, 5b) présentant une face interne comprenant à cet effet un moyen de fixation principale complémentaire (4c, 5c) et, éventuellement le cas échéant, ledit corps thermique comprenant en outre un moyen de fixation additionnelle (1h) permettant sa fixation additionnelle sur l'autre côté opposé comprenant en outre à cet effet un moyen de fixation additionnelle complémentaire (41a, 51a), et l'élément (1) est constitué par un assemblage, l'une avec l'autre, par emboîtement et/ou encliquetage, avec réglage en écartement, de deux demi-coques (1i, 1j) semblables et symétriques, chaque demi-coque (1i, 1j), de préférence de forme globalement rectangulaire, comprenant au moins une demi-cavité de réception (10a, 10b) formant, à l'état assemblé des deux demi-coques, en complémentarité avec la ou l'une des demi-cavité(s) de l'autre demi-coque, la ou l'une des cavité(s) de réception (1a, 1b) et ledit élément (1) comprend un système d'assemblage (10i, 11i, 12i, 13i, 10j, 11j, 12j, 13j), par emboîtement et/ou encliquetage, apte et destiné à permettre l'assemblage desdites demi-coques et le réglage de leur écartement relatif l'une par rapport à l'autre à l'état de leur assemblage, et chaque demi-coque (1i, 1j) comprend, d'une part, au moins une aile d'assemblage présentant une face d'assemblage (14i, 15i, 14j, 15j) munie d'un premier moyen d'assemblage (10i, 11i, 10j, 11j), par emboîtement et/ou encliquetage, et, d'autre part, un second moyen d'assemblage (12i, 13i, 12j, 13j), par emboîtement et/ou encliquetage, apte et destiné à coopérer, par emboîtement et/ou encliquetage, avec ledit premier moyen d'assemblage de l'autre demi-coque (1i, 1j) pour permettre l'assemblage, par emboîtement et/ou encliquetage, des deux demi-coques et le réglage de leur écartement relatif à l'état assemblé.

2. Corps thermique, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le moyen de fixation principale (1c, 2a) et/ou le moyen de fixation additionnelle (1h) consiste(nt) chacun en un moyen de fixation par emboîtement et/ou encliquetage mâle et/ou femelle. 5
3. Corps thermique, selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le ou au moins l'un des modules thermique (2), de préférence le module hydraulique, comprend au moins une portion d'emboîtement et/ou d'encliquetage mâle formant le ou l'un des moyens de fixation principale (2a), par exemple une portion de tuyauterie constituant le module hydraulique et étant située en dehors dudit élément (1) ou dépassant de ce dernier, la portion d'emboîtement et/ou d'encliquetage étant apte et destinée à être emboîtée et/ou encliquetée dans une partie d'emboîtement et/ou d'encliquetage femelle (40c) que comprend le moyens de fixation principale complémentaire (4c) du dispositif de plinthe ou seuil thermique. 10 15 20
4. Corps thermique, selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé en ce que** l'élément (1) comprend au moins une face externe de fixation principale (1d, 1e), de préférence au moins deux faces externes de fixation principale (1d, 1e) opposées, et **en ce que** le ou au moins l'un des moyens de fixation principale (1c) par emboîtement et/ou encliquetage femelle est pratiqué dans la ou chaque face externe de fixation principale (1d, 1e), de préférence le ou au moins l'un des moyens de fixation principale (1c) par emboîtement et/ou encliquetage femelle étant constitué par une ou plusieurs rainure(s) ou gorge(s), de préférence parallèles entre elles, de préférence parallèlement à l'axe longitudinal de l'élément (1), de préférence présentant chacune un profil globalement en V ou en U. 25 30 35
5. Corps thermique, selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce que** l'élément (1) comprend au moins une face externe de fixation additionnelle (1k, 1l), de préférence au moins deux faces externes de fixation additionnelle (1k, 1l), apte(s) et destinée(s) à permettre la fixation additionnelle, par emboîtement et/ou encliquetage, du corps thermique sur le côté opposé (4a, 5a) du carter (4, 5) et, de préférence, le réglage de leur position relative en écartement. 40 45 50
6. Corps thermique, selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** le moyen de fixation additionnelle par emboîtement et/ou encliquetage avec réglage en écartement du type crémaillère consiste en une succession de stries ou de crans pratiqués dans la ou les faces externes de fixation additionnelle. 55
7. Corps thermique, selon la revendication 6, caractérisé en ce que la ou les cavités de réception (1a, 1b), de préférence allongée et de section circulaire ou polygonale, s'étendent longitudinalement dans l'élément (1), l'une à côté de l'autre, sur au moins une rangée ou une superposition d'au moins deux rangées, en traversant l'élément (1), de préférence parallèlement à l'axe longitudinal.
8. Corps thermique, selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que**, dans chaque demi-coque (1i, 1j), le premier moyen d'assemblage (10i, 11i, 10j, 111j) par emboîtement et/ou encliquetage consiste, d'une part, en une crémaillère pratiquée dans la face d'assemblage de la ou de chaque aile d'assemblage et **en ce que** le second moyen d'assemblage (12i, 13i, 12j, 13j) par emboîtement et/ou encliquetage consiste en au moins un cliquet, tel qu'un bord longitudinal, apte et destiné à coopérer, par encliquetage, avec la ou l'une des crémaillères(s) de l'autre demi-coque (1i, 1j) pour permettre leur assemblage par emboîtement et/ou encliquetage et le réglage de leur écartement relatif à l'état assemblé.
9. Corps thermique, selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 prise en combinaison avec la revendication 5 ou 6, **caractérisé en ce que**, dans l'une ou chaque demi-coque (1i, 1j), au moins l'une des ailes d'assemblage délimite latéralement au moins un côté externe de la demi-coque et présente deux faces opposées à savoir une face externe formant la ou l'une des faces externes de fixation additionnelle (1k, 1l) et une face interne formant la ou l'une des faces d'assemblage (14i, 14j).
10. Corps thermique, selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** le module hydraulique (2) comprend au moins une conduite (2a), de préférence deux conduites (2a), pour la circulation d'un fluide thermique et **en ce que** l'élément (1) comprend au moins une cavité de réception (1a), de préférence deux cavités de réception (1a), du module hydraulique apte(s) et destinée(s) à recevoir chacune la ou l'une desdites conduites (2a), le cas échéant, l'élément (1) comprenant en outre au moins une cavité de réception (1b) apte et destinée à recevoir le ou l'un des modules électriques, de préférence s'étendant entre au moins une cavité de réception (1a) d'une conduite (2a) et au moins une autre cavité de réception (2a) d'une conduite (2a).
11. Corps thermique, selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** l'élément (1) est coupé longitudinalement par un plan médian et **en ce que** la cavité de réception (1b) du module électrique s'étend sensiblement dans ledit plan médian et les cavités de réception (1a) du module hydraulique s'étendent de part et d'autre de ladite cavité de réception (1b) du

- module électrique.
12. Corps thermique, selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce qu'il comprend** en outre des organes de fixation, de préférence amo-  
ble, tel que par exemple des goupilles ou des seg-  
ments d'arrêt, permettant de maintenir et de bloquer  
l'échangeur thermique (3) contre l'élément (1), de  
préférence le cas échéant contre la ou l'une des fa-  
ces de fixation principale (1d, 1e). 5
13. Dispositif de plinthe ou seuil thermique équipé d'au  
moins un corps thermique, ledit dispositif comprenant un carter (4, 5), ou autre moyen supportant et/ou  
abritant le ou les corps thermique, ce ou ces derniers  
comprenant au moins un module thermique (2) élec-  
trique ou hydraulique et, éventuellement, au moins  
un échangeur thermique (3), ledit carter (4, 5) com-  
prenant au moins un côté formant un côté de fixation  
principale (4b, 5b), de préférence au moins deux cô-  
tés opposés (4a, 4b, 5a, 5b) dont l'un forme ledit côté  
de fixation principale, **caractérisé en ce que** le corps  
thermique consiste en un corps thermique selon  
l'une quelconque des revendications 1 à 12 et **en ce que**  
le côté de fixation principale (4b, 5b), présente  
une face interne de fixation principale comprenant  
un moyen de fixation principale complémentaire (4c,  
5) coopérant avec le moyen de fixation principale  
(1c, 2a) du corps thermique pour permettre la fixation  
principale de ce dernier et, éventuellement le cas  
échéant, le côté opposé au côté de fixation principale  
(4b, 5b) comprend un moyen de fixation additionnel-  
le complémentaire (4d) coopérant, de préférence  
par emboîtement et/ou encliquetage, avec le moyen  
de fixation additionnelle (1h) du corps thermique  
pour permettre la fixation additionnelle de ce dernier. 10
14. Dispositif de plinthe ou seuil thermique, selon la re-  
vendication 13, **caractérisé en ce que** le moyen de  
fixation principale complémentaire (4c) est constitué  
par au moins une pièce de fixation principale complé-  
mentaire (40c) montée coulissante sur la face in-  
terne de fixation principale, **en ce que** la ou chaque  
pièce de fixation principale complémentaire (40c)  
comprend une partie d'emboîtement et/ou d'encli-  
quetage femelle (41c) recevant, par emboîtement  
et/ou encliquetage, la portion d'emboîtement et/ou  
d'encliquetage (2a) mâle du corps thermique telle  
que définie selon la revendication 3 et **en ce que** le  
carter (4, 5) présente une forme allongée s'étendant  
le long d'un axe longitudinal et **en ce qu'il comprend**  
une liaison glissière (4d, 4e) comprenant une glis-  
sière (4d), telle qu'au moins une nervure, fixée sur  
la face interne de fixation principale parallèlement  
au/axe longitudinal et au moins un coulisseau (4e),  
tel qu'une patte d'encliquetage, apte et destinée à  
être monté en coulissement, de préférence par em-  
boîtement et/ou encliquetage, sur ladite glissière, la 15
- ou chaque pièce de fixation principale (40c) compre-  
nant le ou au moins l'un des coulisseaux (4e) de  
sorte à permettre son coulissement le long de l'axe  
longitudinal et le réglage de sa position en vue de  
pouvoir recevoir la portion d'emboîtement et d'encli-  
quetage (2a) du corps thermique. 20
15. Dispositif de plinthe ou seuil thermique, selon la re-  
vendication 14, **caractérisé en ce que** le côté de  
fixation principale (5b) du carter (5) est constitué par  
une ou plusieurs bande(s) ou platine(s) de fixation  
(5d), de préférence chacune de forme plate et rec-  
tangulaire, comportant chacune deux faces oppo-  
sées dont l'une est destinée à venir contre la surface  
de mur ou de sol, tandis que l'autre face opposée  
forme au moins une partie de la face interne de fixa-  
tion principale comprenant le moyen de fixation prin-  
cipale complémentaire (5c). 25

## Patentansprüche

1. Wärmekörper für eine Sockelleistenvorrichtung oder  
Heizschwelle, wobei die Vorrichtung ein Gehäuse  
(4, 5) oder anderes Mittel, das den Wärmekörper  
trägt und/oder schützt, umfasst, wobei dieser Letz-  
tere wenigstens ein elektrisches oder hydraulisches  
Wärmemodul (2) und eventuell wenigstens einen  
Wärmetauscher (3) umfasst, wobei das Gehäuse (4,  
5) wenigstens eine Seite, die eine Hauptbefestigungs-  
seite (4b, 5b) bildet, vorzugsweise wenigstens  
zwei gegenüberliegende Seiten (4a, 4b, 5a, 5b), von  
denen eine die Hauptbefestigungsseite bildet, um-  
fasst, wobei der Wärmekörper außerdem ein Ele-  
ment (1) zur Abstützung und Wärmeübertragung  
von lang gestreckter und flacher Form umfasst, das  
sich entlang einer Längsachse erstreckt und das ei-  
nen oder mehrere Aufnahmehohlräume (1a, 1b) auf-  
weist oder in Längsrichtung von ihnen durchquert  
wird, der (die) dafür eingerichtet ist (sind), das oder  
die Wärmemodul(e) (2) aufzunehmen, und wobei  
der Wärmekörper wenigstens ein Hauptbefestigungs-  
mittel (1c, 2a) umfasst, welches ermöglicht,  
den Wärmekörper, vorzugsweise lösbar, an der  
Hauptbefestigungsseite (4b, 5b) zu befestigen, die  
eine Innenfläche aufweist, die zu diesem Zweck ein  
komplementäres Hauptbefestigungsmittel (4c, 5c)  
umfasst, und wobei gegebenenfalls der Wärmekör-  
per eventuell außerdem ein Mittel zur zusätzlichen  
Befestigung (1h) umfasst, das seine zusätzliche Be-  
festigung auf der gegenüberliegenden anderen Sei-  
te ermöglicht, die außerdem zu diesem Zweck ein  
komplementäres Mittel zur zusätzlichen Befestigung  
(41a, 51a) umfasst, und wobei das Element (1) durch  
einen Zusammenbau, durch Zusammenstecken  
und/oder Einrasten, mit Einstellung des Abstands,  
von zwei ähnlichen und symmetrischen Halbschalen  
(1i, 1j) gebildet wird, wobei jede Halbschale (1i, 1j), 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

- vorzugsweise von im Wesentlichen rechteckiger Form, wenigstens eine Aufnahmehohlraumhälfte (10a, 10b) umfasst, die im zusammengebauten Zustand der zwei Halbschalen, zusammen mit der oder den Hohlraumhälfte(n) der anderen Halbschale, den Aufnahmehohlraum oder die Aufnahmehöhlräume (1a, 1b) bildet, und wobei das Element (1) ein System zum Zusammenbau (10i, 11i, 12i, 13i, 10j, 11j, 12j, 13j) durch Zusammenstecken und/oder Einrasten umfasst, das geeignet und dazu bestimmt ist, den Zusammenbau der Halbschalen und die Einstellung ihres relativen Abstands voneinander im Zustand ihres Zusammenbaus zu ermöglichen, und wobei jede Halbschale (1i, 1j) einerseits wenigstens einen Montageflügel umfasst, der eine Montagefläche (14i, 15i, 14j, 15j) aufweist, die mit einem ersten Mittel zum Zusammenbau (10i, 11i, 10j, 11j) durch Zusammenstecken und/oder Einrasten versehen ist, und andererseits ein zweites Mittel zum Zusammenbau (12i, 13i, 12j, 13j) durch Zusammenstecken und/oder Einrasten, das geeignet und dazu bestimmt ist, durch Zusammenstecken und/oder Einrasten mit dem ersten Mittel zum Zusammenbau der anderen Halbschale (1i, 1j) zusammenzuwirken, um den Zusammenbau der zwei Halbschalen durch Zusammenstecken und/oder Einrasten und die Einstellung ihres relativen Abstands im zusammengebauten Zustand zu ermöglichen.
2. Wärmekörper nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Hauptbefestigungsmittel (1c, 2a) und/oder das Mittel zur zusätzlichen Befestigung (1h) jeweils aus einem Steck- und/oder Aufnahmehilfsmittel zur Befestigung durch Zusammenstecken und/oder Einrasten bestehen.
3. Wärmekörper nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das oder wenigstens eines der Wärmemodule (2), vorzugsweise das hydraulische Modul, wenigstens einen einsteckbaren Zusammensteck- und/oder Rastabschnitt umfasst, der das oder eines der Hauptbefestigungsmittel (2a) bildet, zum Beispiel einen Rohrleitungsabschnitt, der das hydraulische Modul bildet und sich außerhalb des Elements (1) befindet oder aus diesem Letzteren herausragt, wobei der Zusammensteck- und/oder Rastabschnitt geeignet und dazu bestimmt ist, in einen zur Aufnahme bestimmten Zusammensteck- und/oder Rastabschnitt (40c) eingesteckt und/oder eingerastet zu werden, welchen das komplementäre Hauptbefestigungsmittel (4c) der Sockelleistenvorrichtung oder Heizschwelle umfasst.
4. Wärmekörper nach Anspruch 2 oder 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Element (1) wenigstens eine Hauptbefestigungsaussenfläche (1d, 1e) umfasst, vorzugsweise wenigstens zwei gegenüberliegende Hauptbefestigungsaussenflächen (1d, 1e), und da- 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55
- durch, dass das oder wenigstens eines der zur Aufnahme durch Zusammenstecken und/oder Einrasten bestimmten Hauptbefestigungsmittel (1c) in der oder jeder Hauptbefestigungsaussenfläche (1d, 1e) ausgebildet ist, wobei vorzugsweise das oder wenigstens eines der zur Aufnahme durch Zusammenstecken und/oder Einrasten bestimmten Hauptbefestigungsmittel (1c) aus einer oder mehreren Nut(en) oder Rille(n) besteht, die vorzugsweise zu einander parallel und vorzugsweise parallel zur Längsachse des Elements (1) sind und vorzugsweise jeweils ein im Wesentlichen V-förmiges oder U-förmiges Profil aufweisen.
5. Wärmekörper nach einem der Ansprüche 2 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Element (1) wenigstens eine Außenfläche zur zusätzlichen Befestigung (1k, 1l) umfasst, vorzugsweise wenigstens zwei Außenflächen zur zusätzlichen Befestigung (1k, 1l), die geeignet und dazu bestimmt ist (sind), die zusätzliche Befestigung, durch Zusammenstecken und/oder Einrasten, des Wärmekörpers auf der gegenüberliegenden Seite (4a, 5a) des Gehäuses (4, 5) und vorzugsweise die Einstellung ihrer relativen Abstandsposition zu ermöglichen.
6. Wärmekörper nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Mittel zur zusätzlichen Befestigung durch Zusammenstecken und/oder Einrasten mit Abstandseinstellung vom Typ einer Zahnschiene aus einer Folge von Riefen oder Einkerbungen besteht, die in der oder den Außenflächen zur zusätzlichen Befestigung ausgebildet sind.
7. Wärmekörper nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** der oder die Aufnahmehöhlräume (1a, 1b), die vorzugsweise lang gestreckt sind und einen kreisförmigen oder vieleckigen Querschnitt aufweisen, sich in Längsrichtung in dem Element (1) nebeneinander in wenigstens einer Reihe oder wenigstens zwei sich überlagernden Reihen erstrecken, wobei sie das Element (1) vorzugsweise parallel zur Längsachse durchqueren.
8. Wärmekörper nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** in jeder Halbschale (1i, 1j) das erste Mittel zum Zusammenbau (10i, 11i, 10j, 11j) durch Zusammenstecken und/oder Einrasten einerseits aus einer Zahnschiene besteht, die in der Montagefläche des oder jedes Montageflügels ausgebildet ist, und dadurch, dass das zweite Mittel zum Zusammenbau (12i, 13i, 12j, 13j) durch Zusammenstecken und/oder Einrasten aus wenigstens einer Rastklinke besteht, wie etwa einem Längsrand, der geeignet und dazu bestimmt ist, durch Einrasten mit der oder einer der Zahnschiene (n) der anderen Halbschale (1i, 1j) zusammenzuwirken, um ihren Zusammenbau durch Zusammenstecken und/oder Einrasten zu ermöglichen.

- cken und/oder Einrasten und die Einstellung ihres relativen Abstands im zusammengebauten Zustand zu ermöglichen.
9. Wärmekörper nach einem der Ansprüche 1 bis 8 in Kombination mit Anspruch 5 oder 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** in einer oder jeder Halbschale (1i, 1j) wenigstens einer der Montageflügel wenigstens eine Außenseite der Halbschale seitlich begrenzt und zwei gegenüberliegende Flächen aufweist, nämlich eine Außenfläche, welche die oder eine der Außenflächen zur zusätzlichen Befestigung (1k, 1l) bildet, und eine Innenfläche, welche die oder eine der Montageflächen (14i, 14j) bildet. 5
10. Wärmekörper nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** das hydraulische Modul (2) wenigstens eine Leitung (2a), vorzugsweise zwei Leitungen (2a), zur Zirkulation eines Wärmetransportfluids umfasst, und dadurch, dass das Element (1) wenigstens einen Aufnahmehohlraum (1a) vorzugsweise zwei Aufnahmehohlräume (1a), des hydraulischen Moduls umfasst, der (die) geeignet und dazu bestimmt ist (sind), jeweils die oder eine der Leitungen (2a) aufzunehmen, wobei gegebenenfalls das Element (1) außerdem einen Aufnahmehohlraum (1b) umfasst, der geeignet und dazu bestimmt ist, das oder eines der elektrischen Module aufzunehmen, und der sich vorzugsweise zwischen wenigstens einem Aufnahmehohlraum (1a) einer Leitung (2a) und wenigstens einem anderen Aufnahmehohlraum (2a) einer Leitung (2a) erstreckt. 10
11. Wärmekörper nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Element (1) in Längsrichtung von einer Mittelebene geschnitten wird, und dadurch, dass sich der Aufnahmehohlraum (1b) des elektrischen Moduls im Wesentlichen in der Mittelebene erstreckt und die Aufnahmehohlräume (1a) des hydraulischen Moduls sich beiderseits des Aufnahmehohlraums (1b) des elektrischen Moduls erstrecken. 15
12. Wärmekörper nach einem der Ansprüche 1 bis 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** er außerdem Befestigungsorgane, vorzugsweise lösbar, umfasst, wie zum Beispiel Stifte oder Sicherungsringe, die es ermöglichen, den Wärmetauscher (3) an dem Element (1) zu halten und zu arretieren, vorzugsweise gegebenenfalls an der oder einer der Hauptbefestigungsflächen (1d, 1e). 20
13. Sockelleistenvorrichtung oder Heizschwelle, die mit wenigstens einem Wärmekörper ausgestattet ist, wobei die Vorrichtung ein Gehäuse (4, 5) oder anderes Mittel, das den oder die Wärmekörper trägt und/oder schützt, umfasst, wobei dieser oder diese Letzteren wenigstens ein elektrisches oder hydraulisches Wärmemodul (2) und eventuell wenigstens einen Wärmetauscher (3) umfassen, wobei das Gehäuse (4, 5) wenigstens eine Seite, die eine Hauptbefestigungsseite (4b, 5b) bildet, vorzugsweise wenigstens zwei gegenüberliegende Seiten (4a, 4b, 5a, 5b), von denen eine die Hauptbefestigungsseite bildet, umfasst, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Wärmekörper aus einem Wärmekörper nach einem der Ansprüche 1 bis 12 besteht, und dadurch, dass die Hauptbefestigungsseite (4b, 5b) eine Hauptbefestigungs-Innenfläche aufweist, die ein komplementäres Hauptbefestigungsmittel (4c, 5c) umfasst, das mit dem Hauptbefestigungsmittel (1c, 2a) des Wärmekörpers zusammenwirkt, um die Hauptbefestigung dieses Letzteren zu ermöglichen, und wobei eventuell gegebenenfalls die der Hauptbefestigungsseite (4b, 5b) gegenüberliegende Seite ein komplementäres Mittel zur zusätzlichen Befestigung (4d) umfasst, das, vorzugsweise durch Zusammenstecken und/oder Einrasten, mit dem Mittel zur zusätzlichen Befestigung (1h) des Wärmekörpers zusammenwirkt, um die zusätzliche Befestigung dieses Letzteren zu ermöglichen. 25
14. Sockelleistenvorrichtung oder Heizschwelle nach Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** das komplementäre Hauptbefestigungsmittel (4c) aus wenigstens einem komplementären Hauptbefestigungsteil (40c) besteht, das auf der Hauptbefestigungs-Innenfläche gleitend angebracht ist, dadurch, dass das oder jedes komplementäre Hauptbefestigungsteil (40c) einen zur Aufnahme bestimmten Zusammensteck- und/oder Rastabschnitt (41c) umfasst, der durch Zusammenstecken und/oder Einrasten den einsteckbaren Zusammensteck- und/oder Rastabschnitt (2a) des Wärmekörpers, wie in Anspruch 3 definiert, aufnimmt, und dadurch, dass das Gehäuse (4, 5) eine lang gestreckte Form aufweist, die sich entlang einer Längsachse erstreckt, und dadurch, dass es eine Gleitverbindung (4d, 4e) umfasst, die eine Gleitschiene (4d), wie etwa eine Rippe, die auf der Hauptbefestigungs-Innenfläche parallel zur Längsachse befestigt ist, und wenigstens ein Gleitstück (4e), wie etwa eine Einrastlasche, das geeignet und dazu bestimmt ist, vorzugsweise durch Zusammenstecken und/oder Einrasten, gleitend auf der Gleitschiene angebracht zu werden, umfasst, wobei das oder jedes Hauptbefestigungsteil (40c) das oder wenigstens eines der Gleitstücke (4e) umfasst, derart, dass es sein Gleiten entlang der Längsachse und die Einstellung seiner Position im Hinblick darauf, den Zusammensteck- und Rastabschnitt (2a) des Wärmekörpers aufnehmen zu können, ermöglicht. 30
15. Sockelleistenvorrichtung oder Heizschwelle nach Anspruch 14, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Hauptbefestigungsseite (5b) des Gehäuses (5) aus

einer oder mehreren Befestigungsleisten oder -platten (5d) besteht, die vorzugsweise jeweils von einer flachen und rechteckigen Form sind und jeweils zwei gegenüberliegende Flächen aufweisen, von denen eine dazu bestimmt ist, an der Oberfläche einer Wand oder eines Fußbodens zur Anlage zu kommen, während die gegenüberliegende andere Fläche wenigstens einen Teil der Hauptbefestigungs-Innenfläche bildet, die das komplementäre Hauptbefestigungsmittel (5c) umfasst.

5

10

## Claims

- Thermal body for thermal sill or baseboard device, said device comprising a casing (4, 5), or other means for supporting and/or housing said thermal body, the latter comprising at least one electric or hydraulic thermal module (2) and, possibly, at least one heat exchanger (3), said casing (4, 5) comprising at least one side forming a main-fastening side (4b, 5b), preferably at least two opposite sides (4a, 4b, 5a, 5b), one of which forms said main-fastening side, said thermal body also comprising a thermal transfer and support element (1) with an elongate and flat shape extending along a longitudinal axis, having, or being passed through longitudinally by, one or more receiving cavities (1a, 1b) suitable for receiving the thermal module(s) (2), and said thermal body comprising at least one main-fastening means (1c, 2a) allowing said thermal body to be fastened, preferably removably, on the main-fastening side (4b, 5b) having an internal face comprising a complementary main-fastening means (4c, 5c) to that end and, possibly, where appropriate, said thermal body also comprising an additional-fastening means (1h) allowing it to be additionally fastened on the other, opposite side, also comprising to that end a complementary additional-fastening means (41a, 51a), and the element (1) is formed by a mutual interlocking and/or snap-fastening assembly, with adjustment of the spacing, of two similar and symmetrical half-shells (1i, 1j), each half-shell (1i, 1j), preferably with a generally rectangular shape, comprising at least one receiving half-cavity (10a, 10b) forming, in the assembled state of the two half-shells, in complementarity with the half-cavity or one of the half-cavities of the other half-shell, the receiving cavity or one of the receiving cavities (1a, 1b), and said element (1) comprises an interlocking and/or snap-fastening assembly system (10i, 11i, 12i, 13i, 10j, 11j, 12j, 13j) which is suitable and intended for allowing said half-shells to be assembled and the spacing thereof relative to one another to be adjusted in the state of assembly thereof, and each half-shell (1i, 1j) comprises firstly at least one assembly flange having an assembly face (14i, 15i, 14j, 15j) equipped with a first interlocking and/or snap-fastening assembly

15

20

25

30

35

40

45

50

55

means (10i, 11i, 10j, 11j) and secondly a second interlocking and/or snap-fastening assembly means (12i, 13i, 12j, 13j) which is suitable and intended for cooperating, by interlocking and/or snap-fastening, with said first assembly means of the other half-shell (1i, 1j) to allow the interlocking and/or snap-fastening assembly of the two half-shells and the adjustment of the relative spacing thereof in the assembled state.

- Thermal body according to Claim 1, **characterized in that** the main-fastening means (1c, 2a) and/or the additional-fastening means (1h) each consist(s) of a male and/or female interlocking and/or snap-fastening fastening means.
- Thermal body according to Claim 2, **characterized in that** the or at least one of the thermal modules (2), preferably the hydraulic module, comprises at least one male interlocking and/or snap-fastening portion forming the or one of the main fastening means (2a), for example a pipework portion forming the hydraulic module and being situated outside said element (1) or protruding from the latter, the interlocking and/or snap-fastening portion being suitable and intended for being interlocked and/or snap-fastened into a female interlocking and/or snap-fastening part (40c) which the complementary main-fastening means (4c) of the thermal sill or baseboard device comprises.
- Thermal body according to Claim 2 or 3, **characterized in that** the element (1) comprises at least one external main-fastening face (1d, 1e), preferably at least two opposite external main-fastening faces (1d, 1e), and **in that** the or at least one of the female interlocking and/or snap-fastening main-fastening means (1c) is formed in the or each external main-fastening face (1d, 1e), preferably the or at least one of the female interlocking and/or snap-fastening main-fastening means (1c) being formed by one or more grooves or recesses, which are preferably mutually parallel, preferably parallel to the longitudinal axis of the element (1), preferably each having a generally V-shaped or U-shaped profile.
- Thermal body according to any one of Claims 2 to 4, **characterized in that** the element (1) comprises at least one external additional-fastening face (1k, 11), preferably at least two external additional-fastening faces (1k, 11), which are suitable and intended for allowing the additional interlocking and/or snap-fastening fastening of the thermal body on the opposite side (4a, 5a) of the casing (4, 5) and, preferably, the adjustment of the relative spacing position thereof.
- Thermal body according to Claim 5, **characterized**

- in that the interlocking and/or snap-fastening additional-fastening means with adjustment of the spacing, of the rack type, consists of a succession of ridges or notches formed in the external additional-fastening face(s). 5
7. Thermal body according to Claim 6, **characterized in that** the receiving cavity or cavities (1a, 1b), preferably elongate and of circular or polygonal cross section, extend longitudinally in the element (1), one beside the other, over at least one row or a superposition of at least two rows, by passing through the element (1), preferably parallel to the longitudinal axis. 10
8. Thermal body according to any one of Claims 1 to 7, **characterized in that**, in each half-shell (1i, 1j), the first interlocking and/or snap-fastening assembly means (10i, 11i, 10j, 111j) consists, on the one hand, of a rack formed in the assembly face of the or of each assembly flange, and **in that** the second interlocking and/or snap-fastening assembly means (12i, 13i, 12j, 13j) consists of at least one pawl, such as a longitudinal edge, which is suitable and intended for cooperating, by snap-fastening, with the rack or one of the racks of the other half-shell (1i, 1j) to allow the interlocking and/or snap-fitting assembly thereof and the adjustment of the relative spacing thereof in the assembled state. 15
9. Thermal body according to any one of Claims 1 to 8 taken in combination with Claim 5 or 6, **characterized in that**, in one or each half-shell (1i, 1j), at least one of the assembly flanges laterally delimits at least one external side of the half-shell and has two opposite faces, specifically an external face forming the external additional-fastening face or one of the external additional-fastening faces (1k, 11) and an internal face forming the assembly face or one of the assembly faces (14i, 14j). 20
10. Thermal body according to any one of Claims 1 to 9, **characterized in that** the hydraulic module (2) comprises at least one duct (2a), preferably two ducts (2a), for the circulation of a thermal fluid, and **in that** the element (1) comprises at least one receiving cavity (1a), preferably two receiving cavities (1a), for receiving the hydraulic module, each of which being suitable and intended for receiving the duct or one of said ducts (2a), where appropriate, the element (1) also comprising at least one receiving cavity (1b) which is suitable and intended for receiving the electric module or one of the electric modules, preferably extending between at least one receiving cavity (1a) for a duct (2a) and at least one other receiving cavity (2a) for a duct (2a). 25
11. Thermal body according to Claim 10, **characterized in that** the element (1) is cut longitudinally by a median plane, and **in that** the receiving cavity (1b) for the electric module extends substantially within said median plane and the receiving cavities (1a) for the hydraulic module extend on either side of said receiving cavity (1b) for the electric module. 30
12. Thermal body according to any one of Claims 1 to 11, **characterized in that** it also comprises fastening members, preferably removable, such as for example arresting segments or pins, allowing the heat exchanger (3) to be kept and locked against the element (1), preferably where appropriate against the or one of the main-fastening faces (1d, 1e). 35
13. Thermal sill or baseboard device provided with at least one thermal body, said device comprising a casing (4, 5), or other means for supporting and/or housing the thermal body or bodies, the latter comprising at least one electric or hydraulic thermal module (2) and, possibly, at least one heat exchanger (3), said casing (4, 5) comprising at least one side forming a main-fastening side (4b, 5b), preferably at least two opposite sides (4a, 4b, 5a, 5b), one of which forms said main-fastening side, **characterized in that** the thermal body consists of a thermal body according to any one of Claims 1 to 12, and **in that** the main-fastening side (4b, 5b) has an internal main-fastening face comprising a complementary main-fastening means (4c, 5) cooperating with the main-fastening means (1c, 2a) of the thermal body to allow the main fastening of the latter and, possibly, where appropriate, the side opposite the main-fastening side (4b, 5b) comprises a complementary additional-fastening means (4d) cooperating, preferably by interlocking and/or snap-fastening, with the additional-fastening means (1h) of the thermal body to allow the additional fastening of the latter. 40
14. Thermal sill or baseboard device according to Claim 13, **characterized in that** the complementary main-fastening means (4c) is formed by at least one complementary main-fastening part (40c) mounted such that it can slide on the internal main-fastening face, **in that** the or each complementary main-fastening part (40c) comprises a female interlocking and/or snap-fastening part (41c) receiving, by interlocking and/or snap-fastening, the male interlocking and/or snap-fastening portion (2a) of the thermal body as defined according to Claim 3, and **in that** the casing (4, 5) has an elongate shape extending along a longitudinal axis, and **in that** it comprises a slide connection (4d, 4e) comprising a slide (4d), such as at least one rib, fastened to the internal main-fastening face parallel to said longitudinal axis, and at least one runner (4e), such as a snap-fastening tab, which is suitable and intended to be mounted so as to slide, preferably by interlocking and/or snap-fastening, on 45
- 50
- 55

said slide, the or each main fastening part (40c) comprising the runner or at least one of the runners (4e) in such a way as to allow it to slide along the longitudinal axis and to adjust its position in order to be able to receive the interlocking and snap-fastening portion (2a) of the thermal body. 5

15. Thermal sill or baseboard device according to Claim 14, **characterized in that** the main-fastening side (5b) of the casing (5) is formed by one or more fastening strips or plates (5d), each preferably having a flat and rectangular shape, each having two opposite faces, one of which is intended to come against the wall or floor surface, whereas the other, opposite face forms at least part of the internal main-fastening face comprising the complementary main-fastening means (5c). 10 15

20

25

30

35

40

45

50

55

15

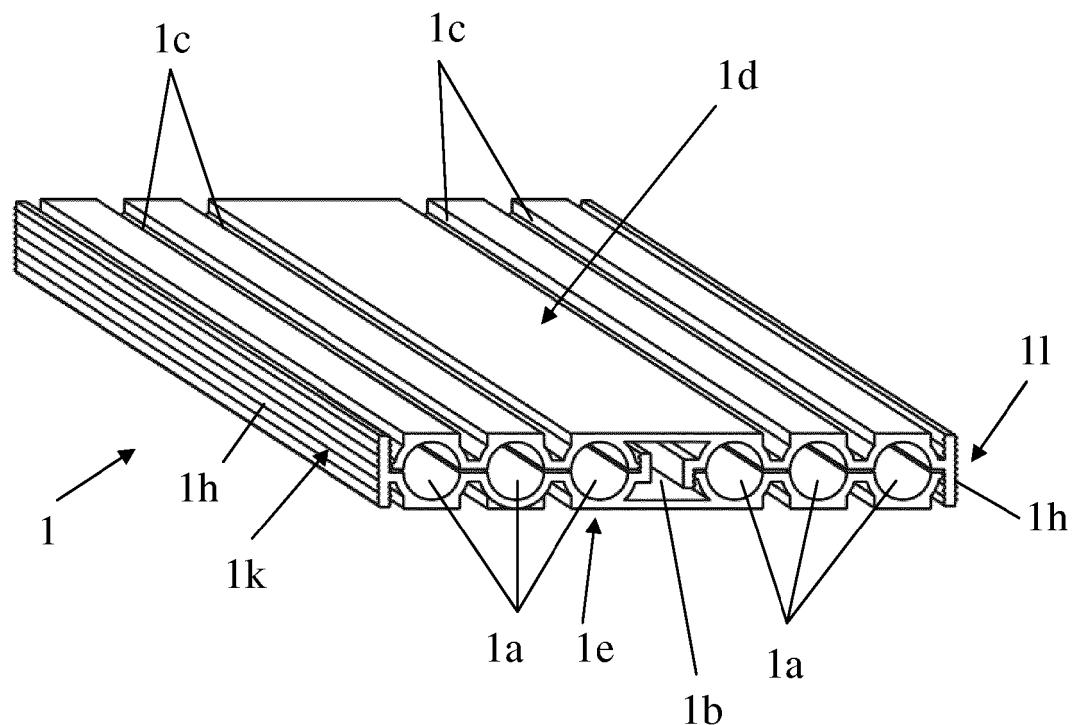


FIG. 1

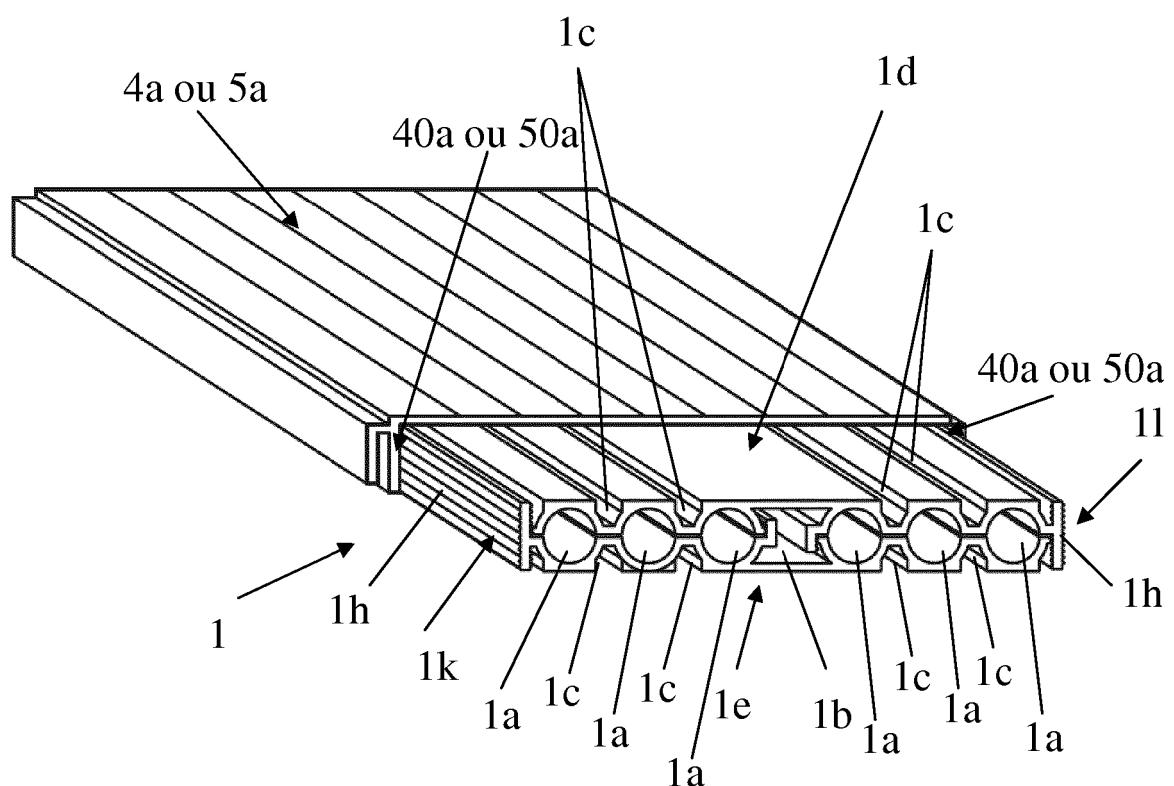


FIG. 2

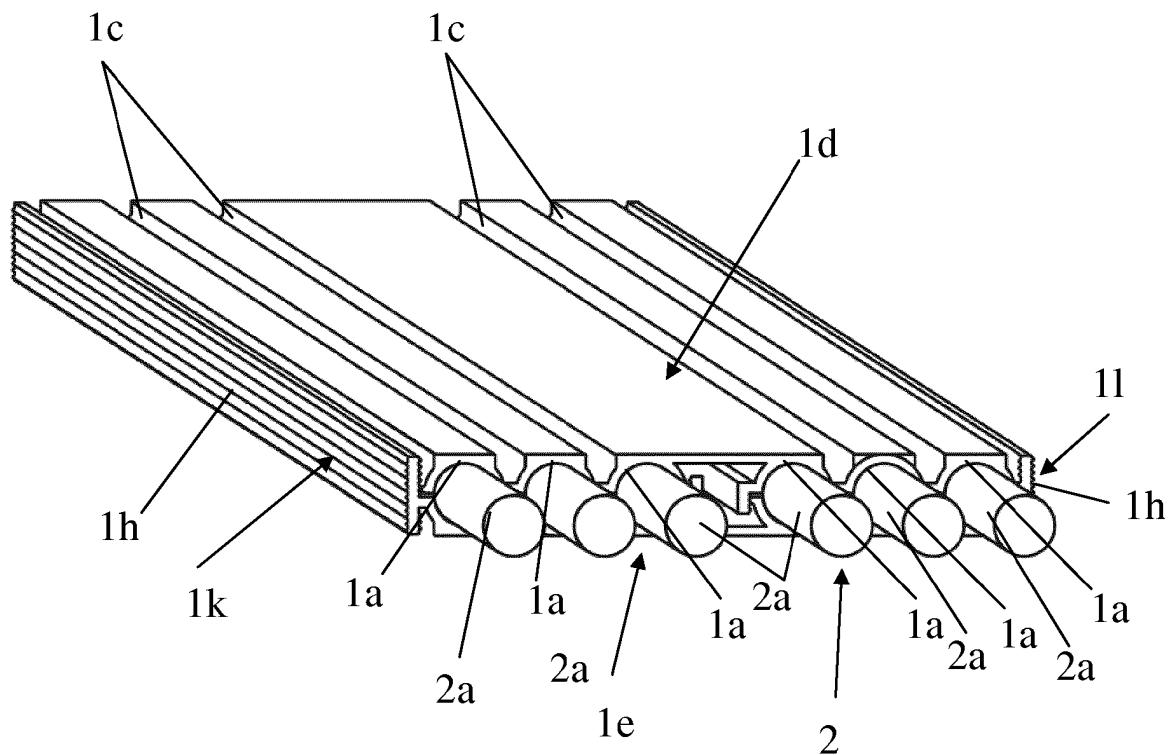


FIG. 3

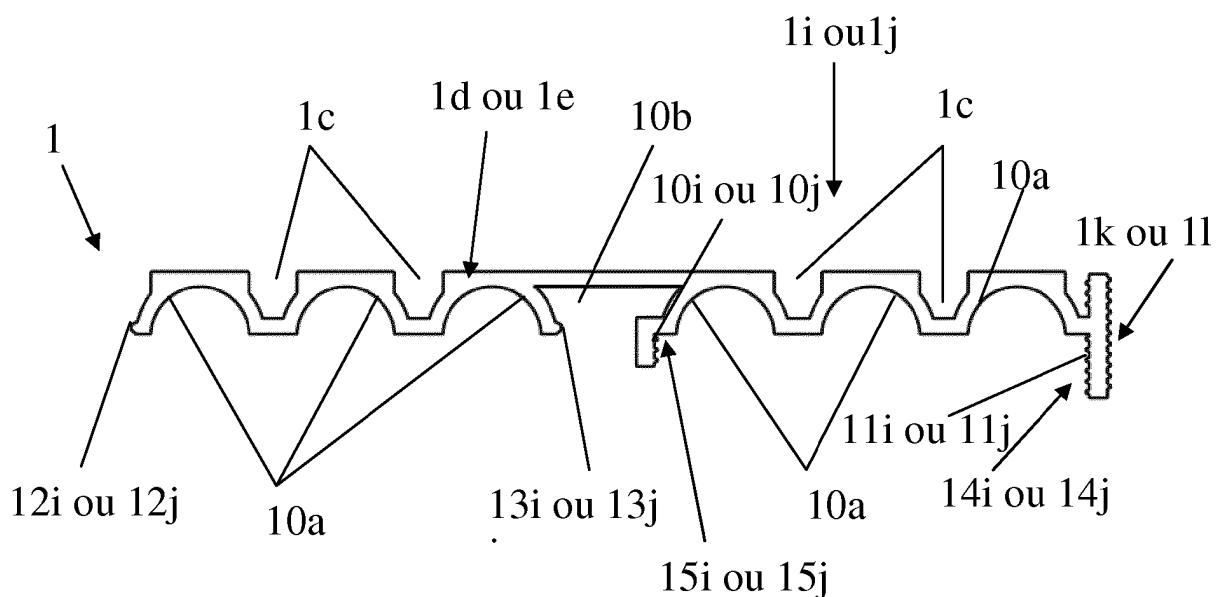


FIG. 4

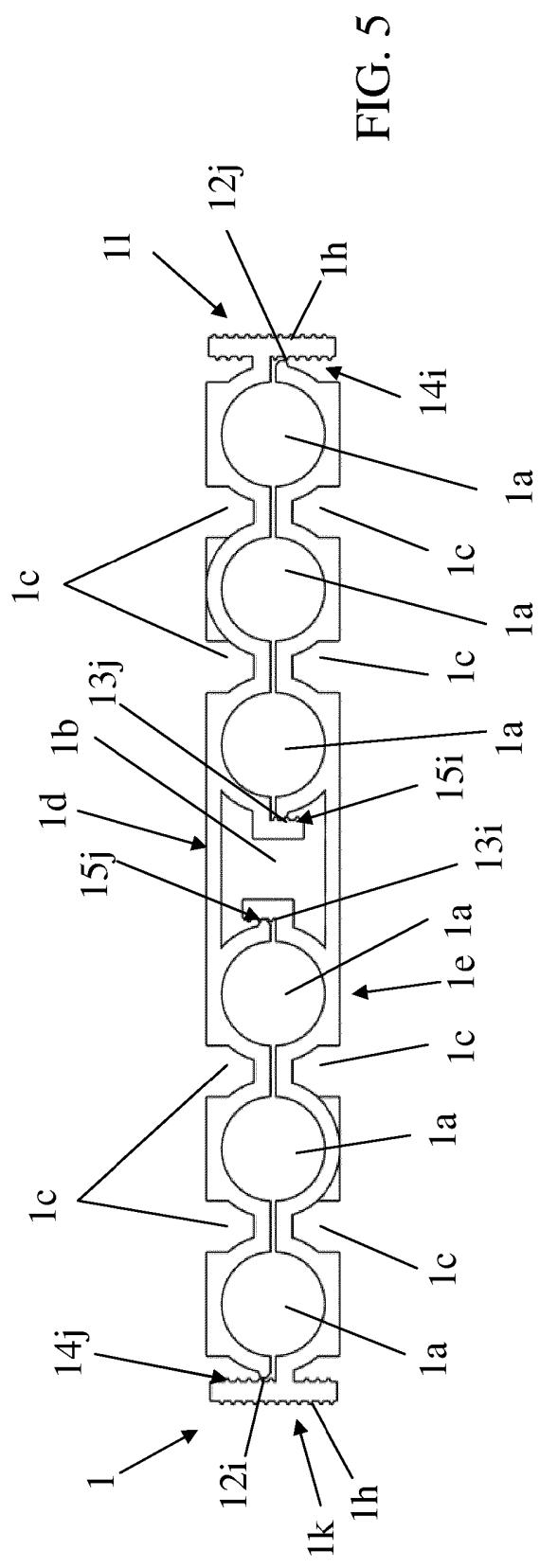


FIG. 5

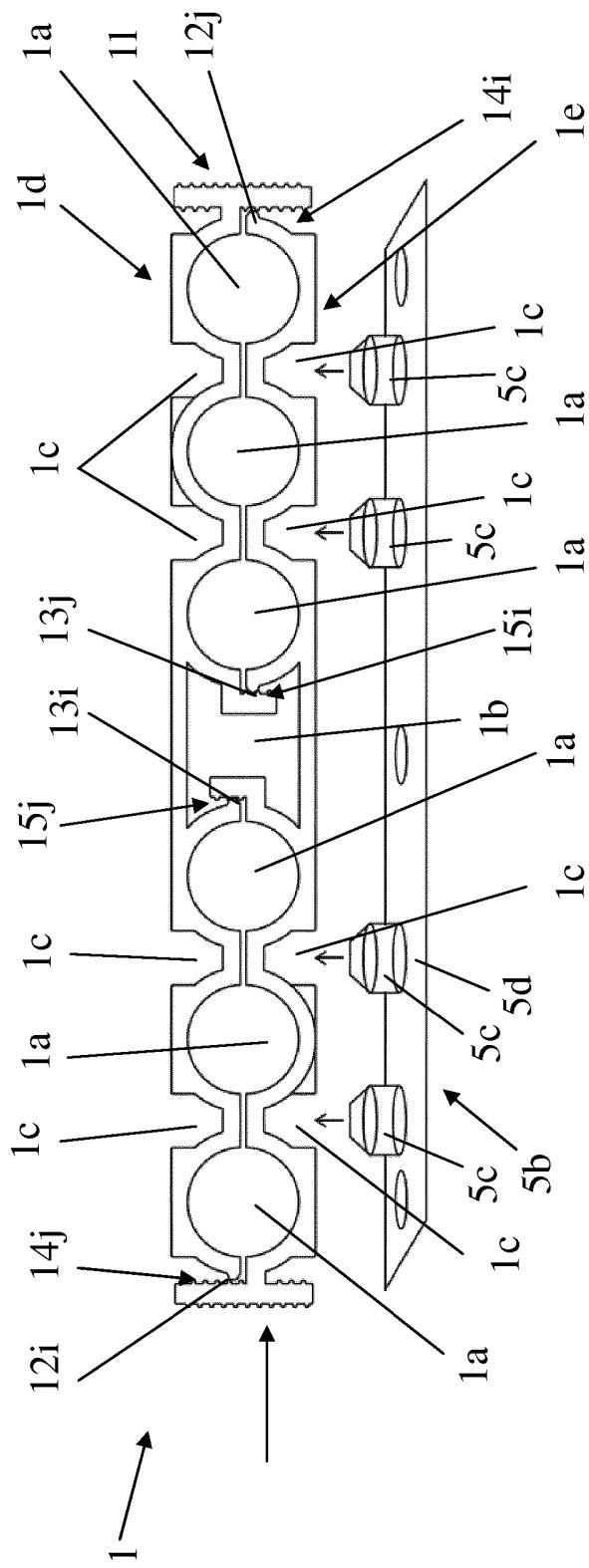


FIG. 6

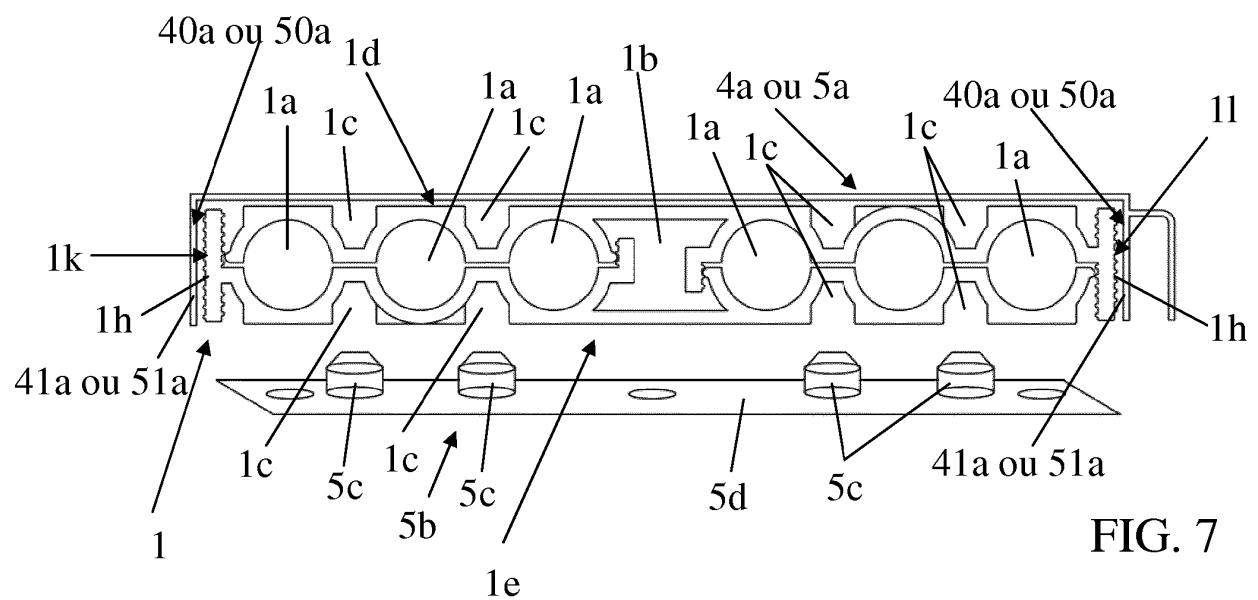


FIG. 7

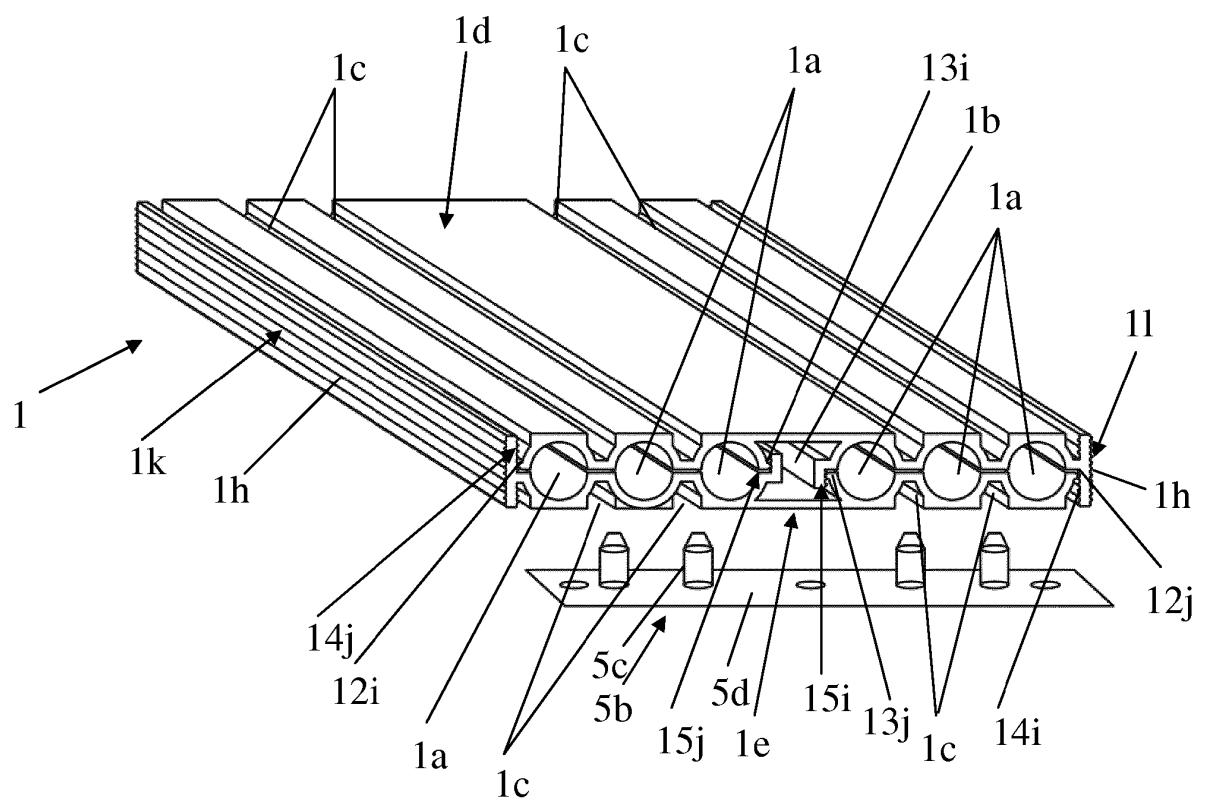


FIG. 8

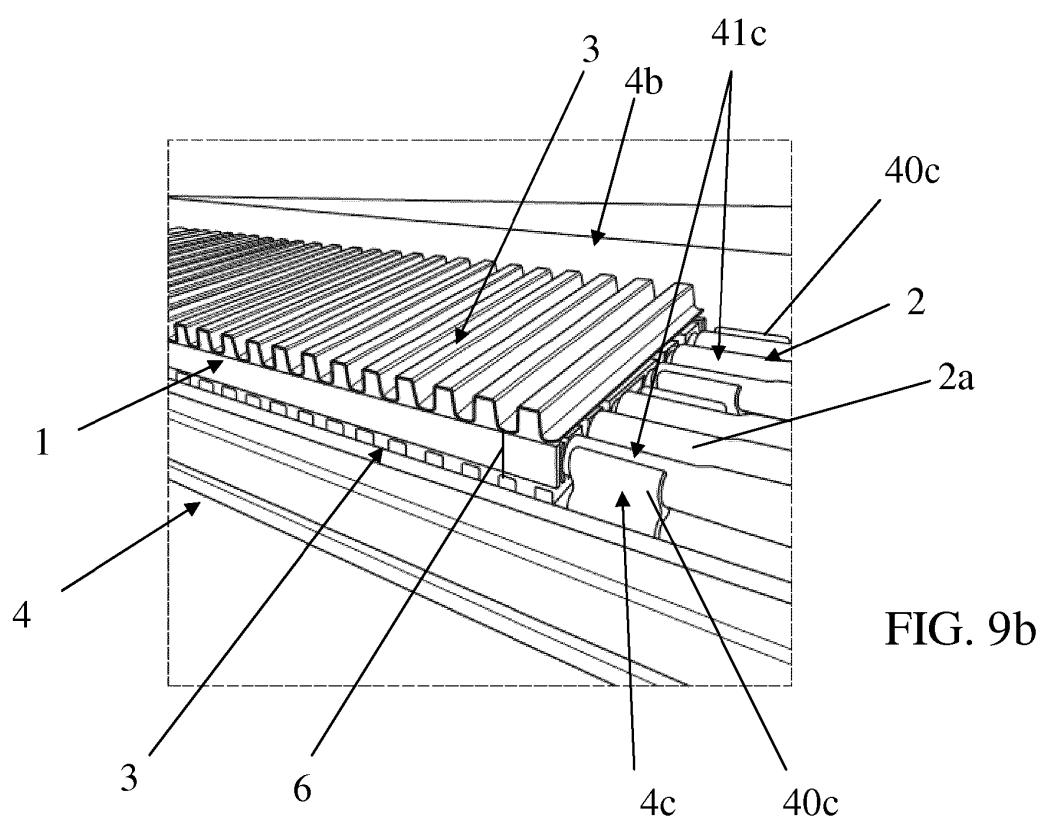
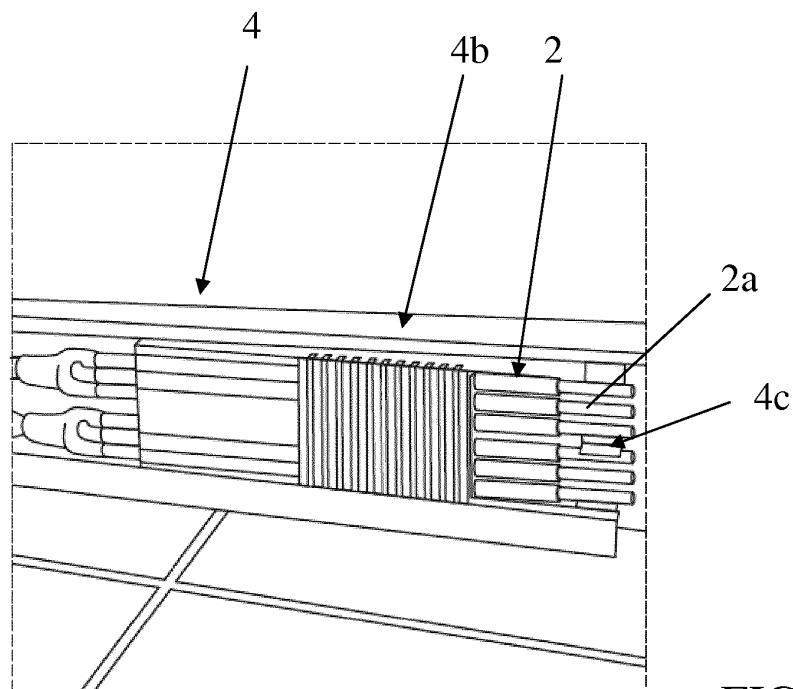


FIG. 9

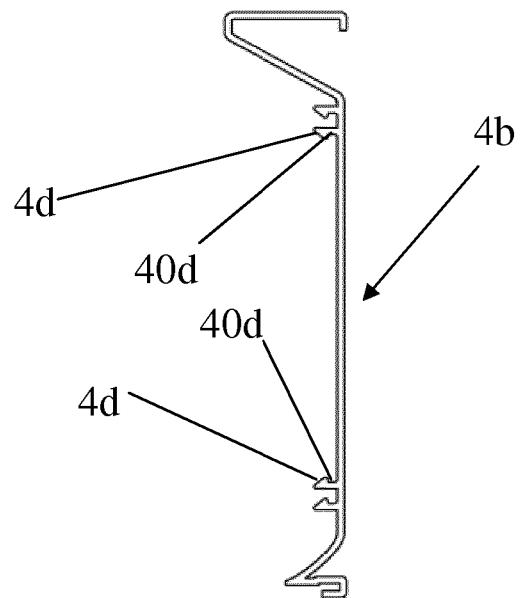


FIG. 10

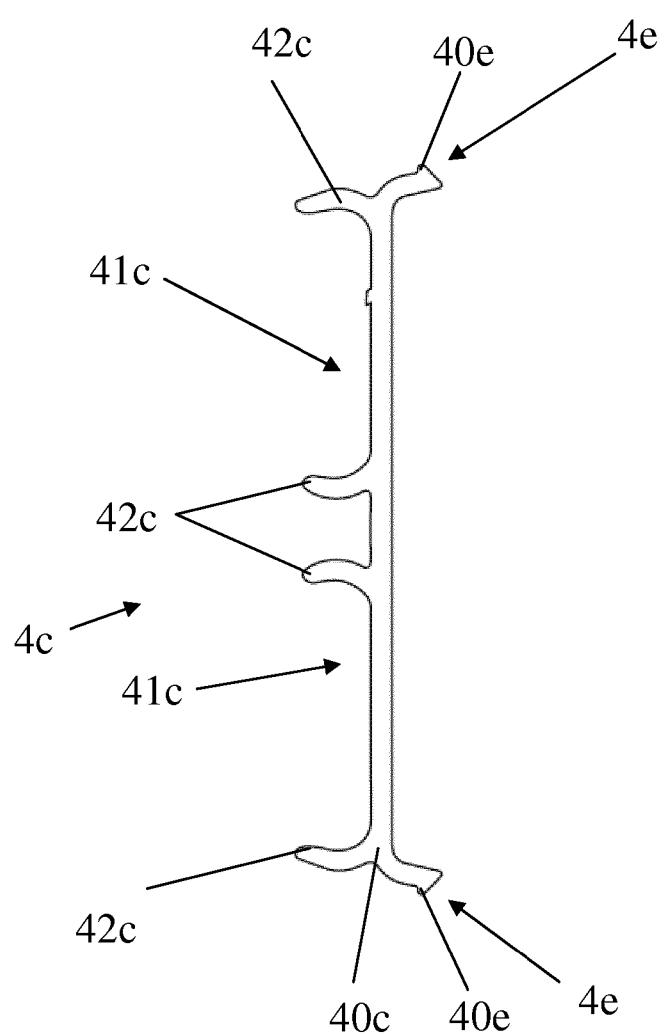


FIG. 11

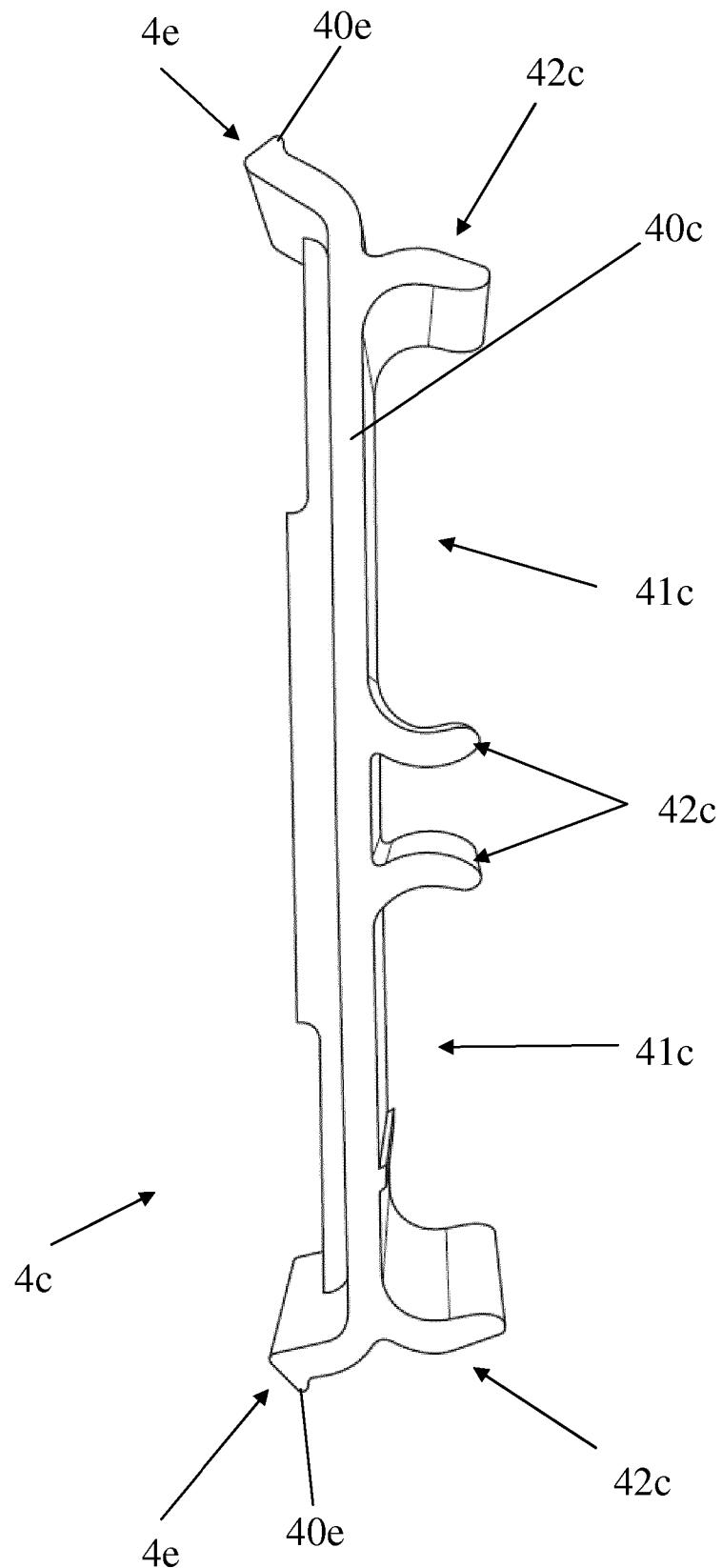


FIG. 12

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- US 2008164005 A1 [0004]